



Revue de Presse



Revue de Presse du 2 au 6 janvier 2017



PASCAL PAVAGEAU

La future tête de Force ouvrière

Liaisons sociales Magazine n° 178
(Janvier 2017)

Li ne tarit pas d'éloges sur son poulain. Des années que Jean-Claude Mailly prépare sa succession à la tête de FO, qui interviendra en avril 2018. Il a beau avoir rempli pour un quatrième et dernier mandat en février 2015, l'illustre secrétaire général de la centrale de l'avenue du Maine, à Paris, sait qu'un flambeau doit se passer en douceur. Pas question de faire comme à la CGT quand Bernard Thibault a laissé place à une funeste guerre des clans faute d'avoir désigné son remplaçant. Depuis 2011, Pascal Pavageau se fait donc doucement mais sûrement une place au soleil de son mentor. À cette époque, il laisse déjà entendre qu'il sera candidat au poste de numéro un si Jean-Claude Mailly ne se représente pas. Le quadra devra attendre encore un peu... Le temps de se faire un nom dans la maison.

En 2009, il entre au bureau confédéral et écope des questions économiques. Comme Blondel et Mailly en leur temps. « Tout est économique, c'est un mandat très formateur », souligne ce boss. Ses missions sont vastes : étoffer les positions de FO sur le service public républicain, en matière d'environnement, de politique industrielle, de fiscalité, de développement durable. En 2010, il se fait les crocs en préparant les états généraux de l'industrie. Mais aussi en combattant la révision générale des politiques publiques. Son hostilité à la réforme lui vaut quelques vifs échanges avec

Nicolas Sarkozy, alors président de la République. Et surtout, de se faire remarquer en Interne, au-delà du cercle de sa fédération d'origine, le Syndicat national des ingénieurs des travaux publics de l'État. Trois ans plus tôt, il avait déjà cultivé son sens du consensus et de l'à-propos durant le Grenelle de l'environnement. Un des sujets de cœur de cet ingénieur d'État.

PAS ENCARTÉ AU PS. Militant, le secrétaire national à l'économie l'a toujours été. Éternel délégué de classe, il s'encarte à FO en première année à l'École nationale des travaux publics de l'État et monte une section syndicale. « J'attache beaucoup d'importance à l'indépendance, aux approches non idéologiques », souligne cet homme de 47 ans. Marc Blondel, Jean-Claude Mailly étaient membres du PS. Pas lui. Une première pour un futur secrétaire général. Opposant à la loi travail, au revenu universel, il n'appartient pas aux durs de durs et souhaite ouvrir le syndicalisme aux questions climatiques, numériques... « 93 % des salariés sont couverts par une convention collective, rappelle-t-il. Nous devons défendre notre rôle face au syndicalisme *bashing*. Jamais l'égalité républicaine n'a été autant attaquée. » Les projets d'ordonnance du clan Fillon lui donneront certainement du grain à moudre, selon l'expression chère à André Bergeron, ancien patron de... FO. ♦ E.S.

Les agents de l'État pourraient gagner 474 euros de retraite en plus par an dès cette année

Le protocole sur les parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR), qui vise à un rééquilibrage entre rémunérations indiciaire et indemnitaire, ne modifiera pas significativement les taux de remplacement offerts par les régimes de retraite de base des fonctions publiques, souligne un rapport du sénateur PS de la Sarthe Jean-Claude Boulard.

Un petit coup de pouce. Les retraités de la fonction publique devraient engranger quelques gains (entre 400 et 800 euros par an) dans les prochaines années grâce au protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) mis en œuvre depuis 2016. Mais la réforme ne renversera pas la table. Telle est l'une des conclusions du rapport du sénateur-maire (PS) du Mans et conseiller d'État Jean-Claude Boulard consacré aux effets du protocole PPCR sur les pensions de retraite de la fonction publique. *“La tendance à l'étiollement de la portée des régimes de base de de retraite de la fonction publique ne sortira pas significativement inversée à l'issue de la mise en place du protocole, si bien qu'au terme de sa complète application, les taux de remplacement demeureront assez faibles”,* écrit le sénateur.

Pour rappel, ce protocole élaboré en 2015 par Marylise Lebranchu, la ministre de la Fonction publique de l'époque, vise à un rééquilibrage entre régime indiciaire et régime indemnitaire durant la carrière, l'indemnitaire ayant pris continuellement du poids pour atteindre en moyenne 30 % de la rémunération globale dans la fonction publique d'État, selon un rapport de la Cour des comptes de septembre 2015.

Volonté de rééquilibrage

Ce protocole, qui comporte des conversions de primes en points d'indice et des mesures de repyramidage de la grille indiciaire, aura mécaniquement des effets sur les pensions puisque ces dernières sont calculées à partir de la rémunération perçue pendant les six derniers mois de la carrière des agents, les primes n'étant généralement pas prises en compte. *“Mais son ampleur est limitée, ce dont témoignent ses effets sur le niveau de la pension moyenne qui serait relevé de l'ordre de 3,2 % à l'horizon 2020, relève Jean-Claude Boulard. Les évolutions qu'il annonce sont quelque peu incertaines au vu des expériences passées de normalisation des régimes indemnitaires et des difficultés auxquelles elles se heurtent.”*

Pour le sénateur, le taux de remplacement des pensions s'élèvera légèrement mais sans que les enchaînements qu'induit son bas niveau ne soient remis en cause. *“Au regard de l'objectif de remédier aux problèmes posés par le bas niveau des taux de remplacement, le protocole ne semble pas apporter de progrès réellement décisif”,* estime-t-il car le faible nombre de points d'indice obtenus par la seule conversion de primes conduit à une hausse très limitée du montant individuel des pensions résultant de l'intégration d'une partie du régime indemnitaire.

De 400 à 800 euros par an

Alors que le montant mensuel d'une pension servie aux fonctionnaires de l'État est de 2 126 euros, le bénéficiaire attendrait en 2017 474 euros par an (39,50 euros par mois) et 810 euros par an en 2020. Soit une progression de 1,8 % en 2017 et de 3,2 % en 2020. *“Dans ces conditions, une pension assurant un taux de remplacement de 60 % verrait son effet de remplacement porté à 61,9 % en 2020”*, analyse le sénateur.

Dans la fonction publique territoriale, pour une pension moyenne mensuelle de 1 500 euros, *“l'effet d'augmentation du taux de remplacement serait plus sensible en début de période. Avec un gain moyen en pensions de 379 euros en 2017 porté à 572 euros en 2020, la revalorisation de la pension moyenne est de 2,1 % en 2017 mais elle rejoint celle de la pension moyenne à l'État en 2020 (+ 3,2 %)”*.

Pierre Laberrondo

Le gouvernement ne pourra pas renforcer le contrôle des arrêts de travail des fonctionnaires

- Le Conseil constitutionnel a déclaré contraire à la Constitution une disposition visant à améliorer le contrôle médical des arrêts de travail dans la fonction publique. Introduite par le gouvernement, cette mesure devait permettre aux employeurs publics de recourir, en plus des médecins agréés par l'administration, aux médecins-conseils de l'assurance maladie et à l'ensemble des médecins.

Le gouvernement voulait renforcer la lutte contre l'absentéisme dans la fonction publique. Le Conseil constitutionnel vient d'y faire obstacle. Dans leur décision sur le projet de loi de finances pour 2017, rendue publique jeudi 29 décembre 2016, les sages ont en effet censuré une disposition du texte renforçant le contrôle médical des arrêts maladie des fonctionnaires.

Cette mesure est *"contraire à la Constitution"* puisqu'elle ne concerne *"ni les ressources, ni les charges, ni la trésorerie, ni les emprunts, ni la dette, ni les garanties ou la comptabilité de l'État"*, estime le Conseil constitutionnel dans sa décision.

Initiative gouvernementale

Censée renforcer les règles relatives au contrôle des arrêts de travail, la disposition en question avait été introduite par le gouvernement et la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, lors de l'examen à l'Assemblée nationale du projet de loi de finances en novembre dernier. *"La fonction publique doit être exemplaire, sinon elle est attaquable et mise en danger"*, avait déclaré la ministre à cette occasion.

En plus des médecins agréés par l'administration, l'amendement du gouvernement prévoyait ainsi de permettre aux employeurs publics d'avoir recours aux médecins conseil de l'assurance maladie et à l'ensemble des médecins

Maintien de l'expérimentation du contrôle par les CPAM

Par sa censure, le Conseil constitutionnel laisse donc se poursuivre l'expérimentation du contrôle des arrêts de travail des fonctionnaires par les caisses primaires d'assurance maladie (CPAM), tel que prévue par la loi de financement de la Sécurité sociale pour 2010. Lancée pour une durée initiale de deux années, l'expérimentation

avait été prolongée jusqu'à fin 2018 et ce dans le but d'*harmoniser les règles et modalités de ces contrôles avec ceux des assurés relevant du régime général*".

Mais à en croire un rapport conjoint des inspections générales de l'Administration (IGA), des Affaires sociales (Igas) et des Finances (IGF), le dispositif *"n'a pas démontré de valeur ajoutée"* et n'a pas conduit *"à prévenir ou dissuader l'usage abusif des congés de maladie"*. Tout en recommandant de ne pas poursuivre cette expérimentation *"moribonde"*, les trois inspections demandaient à l'État de *"définir pour l'avenir une stratégie volontariste vis-à-vis de l'absentéisme médical"*. Une préconisation qui retrouve aujourd'hui tout son sens...

Bastien Scordia

Annick Girardin débloque 1 million d'euros pour l'innovation RH

Dans une circulaire en date du 22 décembre dernier et rendue publique en ce début d'année, la ministre de la Fonction publique annonce la mise en place d'un fonds de soutien à l'innovation en matière de ressources humaines. Les projets éligibles à ce dispositif doté d'1 million d'euros devront promouvoir l'innovation managériale et se diffuser à l'ensemble de la fonction publique.

Dans la droite ligne de la consultation "Ma fonction publique se réinvente", dont la synthèse devrait être présentée en ce début d'année, la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, a annoncé, dans une circulaire du 22 décembre 2016, la création d'un fonds de soutien à l'innovation "RH" dans la fonction publique d'État.

Pourvu d'1 million d'euros, ce fonds entend permettre, sur la base d'un appel à projets national, le financement d'expérimentations en matière de ressources humaines. Et ce dans le but "*de promouvoir les meilleures démarches et de les capitaliser dans l'ensemble de la fonction publique*", souligne la circulaire d'Annick Girardin, adressée à ses collègues ministres et aux préfets de région.

Innovation managériale

Conduits au niveau central par les secrétaires généraux des ministères et au niveau des échelons déconcentrés de l'État, ces projets devront être "*particulièrement innovants*", précise la ministre. Les expérimentations associant plusieurs versants de la fonction publique "*retiendront une attention toute particulière [...] afin de favoriser le processus de décloisonnement des administrations*", ajoute-t-elle.

Pour la période 2017-2018, les projets devront notamment porter sur la mise en place de nouveaux modes d'organisation du travail (travail à distance), d'acquisition de connaissance (plates-formes de formation) et de management.

Tout en déplorant que la structure pyramidale et la hiérarchisation des organisations publiques "*perpétuent des modes de communication verticale, mais rarement transversale ou latérale, dans leur fonctionnement*", la ministre appelle à favoriser la diffusion et l'innovation participative en matière de ressources humaines.

Accompagnement et bien-être au travail

L'anticipation et l'étude des impacts en matière de ressources humaines lors de modifications dans le fonctionnement d'organisations publiques (gestion prévisionnelle des emplois et des besoins de mobilité, impacts sur les conditions de travail ou sur la qualité du service rendu) devront également être prises en compte. Le but étant de construire un plan d'accompagnement pour les agents au regard de ces impacts.

"Sur cette thématique en particulier, il convient d'innover, estime la ministre de la Fonction publique. L'accompagnement des évolutions professionnelles des agents au sein ou en dehors des structures est essentiel pour favoriser la conduite du changement."

Les projets retenus devront enfin promouvoir la prévention des risques professionnels et la qualité de vie au travail, ajoute la circulaire. Et ce à la condition qu'ils présentent un caractère *"innovant par rapport à une démarche plus classique"* d'élaboration ou de modification du document unique d'évaluation des risques professionnels, établi au sein de chaque administration.

Bastien Scordia

Une ouverture à géométrie variable des données de santé

- Un décret d'application de la loi "Santé" publié au journal officiel le 28 décembre prévoit les modalités de fonctionnement du Système national des données de santé et liste les acteurs qui bénéficieront d'un accès permanent à ces données.

Il aura fallu près d'un an pour que voie le jour ce décret pris en application de la loi "Santé" du mois de janvier 2016. Publié au journal officiel du 28 décembre, le décret relatif au traitement des données de santé à caractère personnel prévoit les dispositions de mise en œuvre du "Système national des données de santé" (SNDS). Ambition affirmée : ouvrir aux acteurs publics et privés un système d'information jusqu'ici largement fermé et même sous-utilisé par la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) elle-même, selon un récent rapport de la Cour des comptes.

D'ici le mois de juin 2017, le SNDS regroupera les données de santé de l'assurance maladie obligatoire (base Sniiram), des établissements de santé (base PMSI) ainsi que les causes médicales de décès (base du CEPIDC de l'Inserm). Dans un second temps, en 2018 et 2019, devraient s'agréger, selon le ministère, les données issues des maisons départementales des personnes handicapées ainsi qu'un échantillon de données de remboursement d'assurance maladie complémentaire... Sous réserve que ces organismes donnent leur accord.

"Unique en Europe, voire au monde, le SNDS constitue une avancée considérable pour analyser et améliorer la santé de la population", s'est d'ores et déjà félicitée dans un communiqué la ministre de la Santé, Marisol Touraine.

Améliorer les politiques publiques

"Ces données permettront aux acteurs publics et privés d'accroître les connaissances sur notre système de santé : parcours de soins des patients, pratiques de prescription des médecins, sécurité sanitaire... L'exploitation de ces données améliorera les politiques publiques en santé, l'information des patients et fera progresser la recherche médicale", promet la ministre.

Au total, 25 organismes, établissements et services bénéficieront ainsi d'un accès permanent aux données du SNDS en raison de leurs missions de service public. Il s'agit d'une part d'acteurs qui bénéficiaient déjà d'un tel accès, comme l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute Autorité de santé (HAS), l'Institut national du cancer ou encore Santé publique France, et d'autre part, de services qui n'y avaient pas accès jusqu'alors, telles les agences régionales de santé (ARS), l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire ou encore des chercheurs au sein des CHU.

En revanche, d'autres organisations qui disposaient jusqu'ici de certaines possibilités d'accès facilité, comme l'Institut national de la consommation (INC), les associations de patients, l'Union nationale des professions de santé (UNPS) ou encore la Fédération hospitalière de France (FHF), n'ont pas obtenu l'accès aux données qu'ils avaient requis auprès du ministère de la Santé.

L'Institut national des données de santé, interlocuteur unique

Tous les organismes, publics ou privés, à but lucratif ou non, pourront accéder au Système national des données de santé au cas par cas, sur autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil).

Le décret prévoit "*un interlocuteur unique*" pour simplifier les démarches : l'Institut des données de santé, qui devrait devenir en avril l'Institut national des données de santé (INDS) si toutefois la convention constitutive est effectivement signée entre les partenaires. L'Institut devrait héberger un secrétariat commun entre l'INDS et un comité d'expertise – le comité d'expertise pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé (Cerees) – qui serait le point d'entrée des demandes d'accès au SNDS, avec pour mission d'assurer un traitement des demandes conformément au cadre réglementaire, dans les délais définis par la loi, et d'accompagner les utilisateurs du SNDS dans la prise en main des données.

"L'INDS sera ainsi en lien direct avec le comité d'expertise (Cerees) chargé d'examiner les demandes du point de vue méthodologique, afin de fournir un avis à la Cnil sur la cohérence entre la finalité de l'étude proposée, la méthodologie présentée et le périmètre des données auxquelles il est demandé accès", précise le communiqué du ministère.

Encore des étapes à franchir

Enfin, le décret prévoit l'information des personnes auxquelles les données se rapportent et leurs droits d'accès, de rectification et d'opposition, qui s'exercent auprès de la caisse d'assurance maladie dont elles dépendent. Comme antérieurement, les données constituant le SNDS sont "pseudonymisées" afin de préserver la vie privée des personnes : aucun nom, prénom, adresse ni numéro de sécurité sociale n'y figurera, garantit le ministère de la Santé.

Dans cette saga des données de santé qui continue de susciter diverses oppositions de la part d'acteurs de la santé dont l'accès demeurera (ou sera rendu) difficile, restent encore plusieurs étapes à franchir : la création et le financement de l'INDS, la constitution du comité d'experts... mais aussi la rédaction d'un arrêté définissant les modalités du contrôle *a posteriori* de l'utilisation des données de santé.

Soazig Le Nevé

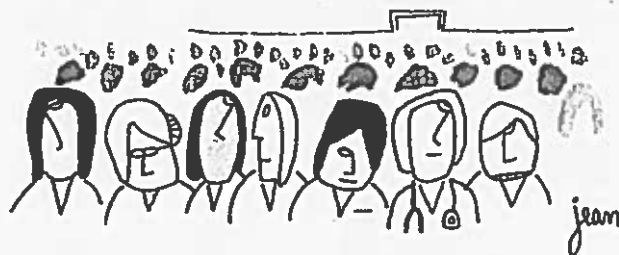
Fonctionnaires : comment supprimer 500 000 postes ?

Tabou. C'est une mesure phare du programme annoncé par François Fillon, et une des plus critiquées. Réalisable ? Oui, mais pas facile...

À coup sûr, c'est l'une des propositions de François Fillon qui seront le plus attaquées pendant la campagne présidentielle. Par la gauche évidemment, mais pas uniquement. Par le Front national aussi, comme par une partie de la droite ou du centre. Le vainqueur de la primaire va donc devoir expliquer comment il compte supprimer 500 000 postes sans mettre en danger les services publics.

Son raisonnement est d'ores et déjà rodé. La France compte près de 5,5 millions d'agents publics. Passer à millions serait donc tout à fait possible, puisqu'il s'agirait de couper moins de 10 % des effectifs en cinq ans. Pour faire absorber ce choc à la machine publique, François Fillon compte d'abord augmenter le temps de travail de 35 heures à 39 heures. Une hausse qui sera évidemment assortie d'une contrepartie. Les agents seraient payés 37 heures mais travailleraient 39. Leur traitement mensuel augmenterait donc, mais leur salaire horaire, lui, diminuerait bel et bien. De quoi, selon Fillon, compenser une partie de la baisse des effectifs.

Autre levier, le nombre de départs à la retraite. Le rythme observé en 2015 en laisse présager un peu moins de 600 000 pendant le prochain quinquennat. Largement de quoi atteindre la cible du candidat. Mais ne remplacer aucun départ relève de la mission impossible. Cela reviendrait à supprimer massivement des policiers, des gendarmes ou des infirmières, et à priver la fonction publique de toute nouvelle force vive pendant des années.



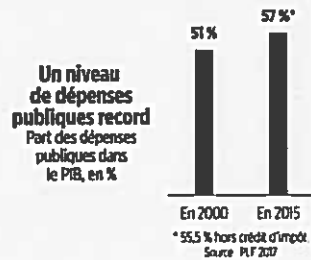
Pour le prix de 11 joueurs,
le club recrute 5000 infirmières.

François Fillon propose donc de revenir au non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux qu'il avait appliqué à la seule fonction publique d'État lorsqu'il était Premier ministre. Cette fois, cette règle serait étendue aux administrations de la Sécurité sociale (la fonction publique hospitalière et les caisses de Sécurité sociale) et aux collectivités territoriales. De quoi supprimer environ 250 000 postes. Pour atteindre son objectif, le candidat ne pourra donc pas en rester là. Il affirme vouloir s'attaquer aux contractuels. Avec 100 000 fins de contrat par an, la règle du "un sur deux" permettrait de supprimer 50 000 postes supplémentaires par an. Soit 250 000 de plus. En théorie, le contrat est rempli. La pratique, elle, pourrait être plus délicate...

Carotte et pilule amère

François Fillon appliquera-t-il sa règle de non-remplacement d'un départ sur deux à la retraite de manière uniforme ? Lorsqu'il était Premier ministre, cela avait abouti à la suppression de 5 270 gendarmes et de près de 3 500 policiers entre fin 2007 et fin 2011. Et encore, une partie de la diminution des effectifs des policiers avait été compensée par un recours accru aux contractuels : les "agents de sécurité"... L'armée, elle, avait subi les plus grosses coupes. Le nouveau contexte créé par les attentats et par la situation internationale ne permettra bien sûr pas de poursuivre cette tendance.

Le député de Paris aura aussi à affronter les collectivités locales, qui sont constitutionnellement libres de s'administrer comme elles l'entendent. Or ce sont elles qui ont le plus recruté ces dernières années. Lorsqu'il était à Matignon, François Fillon a réussi, tant bien que mal, à supprimer 144 000 postes équivalents temps plein dans la fonction publique d'État. Mais le nombre total d'agents a continué à progresser de 1 700 par an à cause des hôpitaux, des communes, des départements et régions... Alors, cette fois, le candidat à la présidentielle compte agiter une carotte pour les motiver. "Nous allons indexer les baisses de dotations de l'État aux collectivités sur celle du nombre d'agents", confie le député Serge Grouard, qui a coordonné son programme. Mais cette piste a l'inconvénient de ne pas tenir compte de la situation de départ de chacune en termes d'effectifs et de moyens, qui peut être très variable.



Pour faire avaler la pilule, Fillon veut desserrer l'étau des normes imposées aux collectivités. "Dans les cantines scolaires, on demande l'organisation d'un circuit propre et d'un circuit sale. On ne peut pas sortir

les poubelles par là où rentrent les livraisons. Je doute que les particuliers aient un circuit propre dans leur cuisine, ironise l'élu du Loiret. Tout le monde a échoué à contenir l'inflation normative depuis vingt ans parce qu'on n'a pas employé les bonnes méthodes. Nous allons installer une équipe dévolue à cette mission dans chaque ministère. Nous envisageons aussi un site Internet où les gens pourront faire remonter leurs demandes de suppressions directement."

Cela suffira-t-il pour permettre à la fonction publique de se passer de 250 000 contractuels sur un total de près de 1 million, soit un sur quatre ? Rien n'est moins sûr. "Les contractuels constituent l'élément de flexibilité dans la gestion. Les CDD sont souvent renouvelés et permettent de faire tourner la fonction publique, particulièrement l'Éducation nationale. Cela permet de remplacer les profs absents. À tel point que certains titulaires de CDD pourraient même faire requalifier leur contrat en CDI", explique François Écalle, conseiller maître de la Cour des comptes en disponibilité, qui édite Fipeco, un site Internet de décryptage des finances publiques. Frédérique Rolet, secrétaire générale du Snes, le principal syndicat d'enseignants du second degré, abonde : "Nous sommes les premiers à regretter la précarité. Mais on ne peut pas s'en passer pour l'instant, car il y a un manque criant de titulaires dans les établissements secondaires, notamment pour assurer les périodes de pics de remplacement, comme celui de février, ou pour compenser, par exemple, les congés de maternité." Dans son programme, Fillon reconnaît qu'il veut privilégier les recrutements de contractuels plutôt que des agents "sous statut" afin de renforcer la flexibilité de la fonction publique. Rien que dans l'Éducation nationale, ils sont déjà près de 30 000 profs non titulaires.

Primes

Pour François Écalle, supprimer 400 000 postes en cinq ans serait donc déjà très ambitieux. "C'est le maximum qu'on peut faire si on arrive à augmenter le temps de travail sur la moyenne observée dans le privé", considère-t-il. D'autant que le candidat de la droite veut encore retarder l'âge de la retraite, ce qui pourrait diminuer le nombre de départs dans les années à venir... Pour y parvenir, l'administration devra d'abord gagner en productivité, c'est-à-dire en efficacité, au moins au même rythme que le secteur privé sur la dernière décennie. Ce qui est loin d'être gagné. Il va falloir simplifier ses procédures, notamment grâce au déploiement des nouvelles technologies. C'est ce qu'a commencé à faire Bercy avec la généralisation du traitement des impôts en ligne. Alors que François Hollande aura fait réaugmenter les effectifs de la fonction publique d'État de près de 30 000 postes équivalents temps plein depuis 2012, 12 241 auront été supprimés au ministère des Finances d'ici à 2017.

Les administrations peuvent également gagner en efficacité en mutualisant leurs fonctions support comme la gestion du personnel, les finances ou les achats informatiques. Mais ces gains ne seront possibles que si les agents peuvent facilement passer d'une fonction à l'autre ou d'un territoire à un autre. Et le moins que l'on puisse dire, c'est que c'est loin d'être acquis. "Il y a des endroits où des agents vont partir à la retraite, alors que leur service est déjà en sous-effectifs, pointe François Écalle. Aujourd'hui, la mobilité se détermine en fonction de l'ancienneté. Elle est quasi exclusivement à l'initiative des agents qui l'utilisent surtout pour se faire muter dans le Sud. Il n'y a que pour le premier poste que l'affectation est contrainte." y a aussi ces primes, variables d'un ministère à l'autre, qui freinent la mobilité des fonctionnaires. "Vous verrez rarement un agent passer du ministère des Finances à celui des Affaires sociales, car il serait perdant."

Mais le développement de l'e-administration ou la mutualisation de l'informatique ne suffiront pas. Il faudra réorganiser les principaux services publics. "L'hôpital ne sera pas épargné, autant dire la vérité", reconnaît l'entourage de Fillon. Le candidat veut notamment désengorger les urgences – ce qui suppose une réforme globale de la répartition des soins – et supprimer les 35 heures, qui ont désorganisé les

établissements. Mais il sera sans doute difficile d'éviter des fermetures pures et simples pour ceux qui n'atteignent pas la taille critique. "La carte hospitalière sera revue", avoue Serge Grouard.

Même si le sujet est au moins aussi sensible politiquement, l'Éducation nationale devrait également être concernée. Pour François Écalle, "c'est inévitable. Il va falloir revenir sur les 60 000 créations de postes de François Hollande". La piste aux 500 000 postes est semée d'embûches...

Pour quelles économies ?

En supprimant 500 000 emplois publics en cinq ans, François Fillon espère trouver 15 des 100 milliards d'euros de son plan d'économies. Une contribution à la hauteur du poids des rémunérations du secteur public dans la richesse annuelle produite en France.

Une telle estimation est jugée réaliste par la cellule de chiffrage des programmes des candidats de l'Institut de l'entreprise, un groupe de réflexion financé par de grandes sociétés françaises. Une réduction de 1 % de effectifs de la fonction publique génère en effet 1,5 milliard d'économies par an. Fillon espère en supprimer 2 % par an.

Manuel Valls plaide pour ouvrir davantage la haute fonction publique

- **L'ex-Premier-ministre, qui a dévoilé le 3 janvier son programme en vue de la primaire à gauche, estime nécessaire d'engager de nouvelles procédures de recrutement et de promotion pour les hauts fonctionnaires, afin de favoriser "le mérite et l'émergence d'une citoyenneté responsable".**

Peu de propositions vraiment concrètes pour le secteur public mais quelques convictions solidement affichées. Presque un mois après sa sortie de Matignon, Manuel Valls, 54 ans, a présenté son programme le 3 janvier, en vue de sa participation à la primaire organisée fin janvier par le Parti socialiste et ses alliés. Dans un chapitre intitulé "Briser les conservatismes, ouvrir l'accès aux plus hautes sphères de responsabilité", l'ex-Premier ministre de François Hollande livre sans détour sa vision des choses : *"La question des « élites » est devenue incontournable. On la trouve au cœur de la crise de confiance vis-à-vis des politiques, constate-t-il. Elle pèse fortement sur la fonction publique, où il existe une véritable cassure entre le « haut » et les autres. Elle est en partie responsable du rejet de tout effort collectif, fiscal ou social."*

Manuel Valls, qui n'a fait que de la politique tout au long de sa carrière (comme collaborateur puis comme élu), estime que dans le public comme dans le privé, il faut engager de nouvelles procédures de recrutement et de promotion, pour favoriser le mérite et l'émergence d'une "citoyenneté responsable".

Plus de reconnaissance du mérite

Ainsi plaide-t-il pour que ceux qui assurent un service civique ou participent à la réserve citoyenne puissent bénéficier de dispenses du niveau de diplôme afin de passer des concours administratifs en lien avec leur engagement. *"Le sentiment qu'il n'y a plus de reconnaissance du mérite (ou de l'engagement désintéressé pour son pays) sape le contrat social"*, juge Manuel Valls.

Alors que l'attribution des postes est relativement corsetée dans la haute fonction publique, l'ancien locataire de Matignon préconise de davantage diversifier les profils sans changer nécessairement le cadre juridique actuel, qui permet déjà d'attribuer les plus hauts emplois à des non-fonctionnaires. Manuel Valls estime souhaitable de faciliter le passage dans la haute fonction publique, par des recrutements sur contrat, pour des personnes qui ont un projet précis à porter dans tel ou tel champ de l'action publique, en suivant les mêmes principes de sélection que ceux appliqués pour recruter des hauts cadres du privé.

"L'administration ne se régénérera pas sans ouvrir les « filières » qui existent précisément grâce à la promesse de postes sans garanties d'aptitudes, sans refonder l'ENA, sans ouvrir

davantage les carrières administratives aux diplômés des universités”, écrit-il en réaffirmant que le système actuel des concours ne constitue pas une garantie absolue de la méritocratie républicaine. Un constat dressé par le rapport Lhorty, qu’il avait commandé lors de son passage à Matignon.

Un pouvoir réglementaire pour les régions

Au chapitre des rémunérations, Manuel Valls pousse aussi à franchir une nouvelle étape dans la rémunération au mérite, sujet sensible dans la fonction publique : *“Tout le monde ne met pas autant de passion, d’énergie, d’engagement dans sa mission. On ne peut pas accepter que tout ceci ne compte pas, ou si peu, dans l’évaluation et les primes des agents.”* Ainsi est-il proposé de *“généraliser des instruments de mesure des performances et de veiller à ce que les dirigeants assument leur responsabilité personnelle”*.

Si l’ex-Premier ministre se montre favorable à un renforcement des passerelles public-privé, il n’en reste pas moins convaincu de la nécessité de durcir certaines règles et notamment de réduire de dix à cinq ans la durée de mise en disponibilité qui permet à un fonctionnaire d’exercer dans le privé en conservant son statut, lui réservant donc une possibilité de retour. Dans le même registre, il suggère d’*“approfondir la culture de la responsabilité”* dans les services publics en généralisant la notation par les usagers et en contrepartie de valoriser davantage toutes les formes de service à la collectivité.

Concernant les collectivités locales, Manuel Valls esquisse une proposition véritablement nouvelle. Pour aller plus loin dans la décentralisation, il préconise de mettre en place un pouvoir réglementaire régional afin de laisser aux collectivités le soin d’adapter les politiques nationales aux attentes et exigences locales *“sans pour autant en dénaturer l’esprit”*. Il réaffirme enfin sa volonté de supprimer les départements – ce qu’il n’avait pas pu faire en 2014 – mais en limitant ce projet aux plus grandes métropoles ainsi qu’à la région Île-de-France.

Pierre Laberrondo

En surchauffe, la Cada critique “l’inertie de certaines administrations”

- o Dans son rapport annuel, la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) alerte sur le *“flux anormal”* des saisines qui lui sont adressées, en forte hausse, qui résulte en partie du manque de mobilisation de certaines administrations pour faire face aux demandes croissantes des citoyens.

Jamais la Commission d'accès aux documents administratifs (Cada) n'aura autant travaillé : en 2015, chacun de ses agents a traité pas moins de 895 dossiers, contre 663 en 2014. Dans son rapport d'activité annuel, l'organisme doté d'un budget de 1 million d'euros (pour 13 équivalents temps plein), alerte sur le nombre de saisines sans précédent qu'il a enregistrées : 5 591, soit mille de plus qu'en 2014.

“Il n'est pas à souhaiter que le volume des saisines, à effectif constant, se pérennise. Cela aurait pour effet de mettre en danger la stabilité de l'institution et la qualité des avis rendus”, relève le rapport. D'autant que le délai moyen d'instruction des dossiers, qui passe de 50 à 58 jours en 2015, rend *“fortement souhaitable”* une augmentation des moyens du secrétariat général de la Cada.

Les causes de cette augmentation des saisines sont multiples, analyse Marc Dandelot, président de la Cada. *“On constate de la part des citoyens un besoin croissant d'accès à de nombreux documents administratifs, relève-t-il, qu'il s'agisse de documents destinés à un usage personnel ou pour apprécier et contrôler l'action des services publics. Lorsqu'il n'est pas spontanément satisfait, ce besoin engendre rapidement impatience et frustration, s'exprimant auprès des services de la Cada.”*

Allongement du délai de réponse

De plus, les demandes portant sur des ensembles de documents nombreux – y compris des banques de données entières – *“deviennent légion”* et sont très difficiles à satisfaire dans un délai uniformément fixé par la loi à un mois.

Dans le même temps, *“bien des administrations, plus par routine ou manque de moyens que par volonté délibérée, ne se mobilisent pas assez pour répondre à ceux qui réclament l'exercice d'un droit d'accès reconnu”,* pointe Marc Dandelot. Ainsi, le délai moyen de réponse de l'administration est de 22 jours en 2015, contre 12 jours en 2014. Il est à mettre en relation avec le nombre d'avis rendus en l'absence de réponse de l'administration, qui atteint le nombre de 2 089, soit 37,3 % des saisines...

Lorsque la demande qui lui est faite porte sur un ensemble considérable de documents, l'administration peut être désorientée, voire dissuadée par l'ampleur de la tâche et il est alors *“plus confortable d'attendre la saisine de la Cada, pour que celle-ci donne la marche à suivre”,* détaille le président de l'instance. Avant d'asséner : *“Une telle attitude ne peut être*

acceptée : la Cada, malgré tous ses efforts, ne pourra jamais suppléer l'inertie de certaines administrations."

Marc Dandelot se montre toutefois clément envers les *"collectivités locales de taille modeste"* qui peuvent éprouver de la difficulté pour donner suite à des demandes, reconnaissant que *"les règles d'accès aux documents administratifs procèdent aujourd'hui d'un droit singulièrement compliqué"*.

Droit d'initiés plutôt que droit d'accès

Une première source de complexité tient à la combinaison d'une législation générale et d'une multitude de législations spéciales, ce qui engendre nombre des questions nouvelles soumises à la Cada, détaille le rapport. Une autre source de complexité tient à la diversité des secrets protégés par la loi. *"Si la portée de certains d'entre eux (on pense à la vie privée) est désormais bien balisée, d'autres (on pense au secret commercial et industriel) restent difficiles à apprécier"* et ces facteurs de complexité *"tendent à faire du droit d'accès un droit d'initiés, alors qu'il devrait procéder de règles simples et universelles"*.

La première des leçons tirée par Marc Dandelot est que l'on ne parviendra à restreindre *"le flux anormal des saisines de la Cada"* que si les règles d'accès sont spontanément bien connues et comprises. Une gageure, à l'heure de la mise en œuvre de la loi pour une République numérique, qui vient rebattre les cartes de l'ouverture des données.

Soazig Le Nevé

Le corps des administrateurs civils peine de plus en plus à recruter au tour extérieur

- Face à la baisse du nombre de postulants au “tour extérieur”, les administrations doivent se mobiliser pour accompagner et préparer leurs candidats, juge le comité de sélection des administrateurs civils dans son rapport publié fin 2016.

Entre 2015 et 2016, le nombre de candidats au tour extérieur d'accès au corps des administrateurs civils (TEAC) a baissé de plus de 20 %. C'est le constat posé par le comité de sélection de ces hauts fonctionnaires dans son rapport, dévoilé le 27 décembre dernier, portant sur les recrutements de l'année 2016.

L'année dernière, 260 dossiers ont ainsi été déclaré recevables contre 330 en 2015 et ce pour 30 postes proposés par le biais de cette promotion interne. *“L'ampleur de ce phénomène justifie que l'attention des services RH des administrations soit attirée [...] sur ce recul significatif”*, observe le jury dans son rapport.

À le croire, la récente revalorisation des fins de carrière de la catégorie A – prévue dans le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations des fonctionnaires (PPCR) – aurait eu un *“effet pervers”* sur l'attractivité du recrutement de ces fonctionnaires placés sous la tutelle du Premier ministre. *“Celle-ci a pu dissuader certains de sacrifier à l'effort de préparation et d'adaptation personnelle, sinon familiale, qu'implique l'accès au niveau A + par le tour extérieur”*, estime le comité de sélection.

La concurrence *“accrue”* entre les ingénieurs des grands corps techniques et les administrateurs ou encore la *“restriction des débouchés au niveau des sous-directeurs et chefs de service suite aux réformes successives de l'État”* pourraient également expliquer cette perte de vitesse, insiste le rapport.

Accompagnement et préparation

Pour optimiser la procédure du TEAC, le comité de sélection appelle à la mobilisation de l'ensemble des administrations et ce, notamment, sur la préparation et l'accompagnement des candidats. Une recommandation que le jury avait déjà formulée l'année dernière, dans son rapport sur les recrutements réalisés en 2015. *“La responsabilité des administrations est de constituer des viviers et non de se borner à transmettre des candidatures, juge aujourd'hui le comité de sélection. La construction concertée sur plusieurs années avec l'aspirant administrateur civil d'un parcours professionnel sur deux ou trois postes, susceptible d'assurer la crédibilité de sa candidature, est la meilleure méthode pour garantir ses chances de succès.”*

Tout en regrettant le *“trop faible nombre des candidats réellement préparés en provenance des services déconcentrés”*, le jury préconise ainsi de renforcer l'accompagnement dans la préparation directe de la séquence de sélection des administrateurs civils. Sur ce point, le comité juge nécessaire de sensibiliser davantage les candidats à la rédaction des différentes pièces du dossier de candidature, aux difficultés de l'entretien d'admission ou encore à la personnalisation de leurs interventions. La mise en place d'un tutorat individuel ou la constitution de binômes font également partie des pistes avancées par le jury. *“Leur généralisation serait fructueuse”*, estime-t-il.

Bastien Scordia

Loi “Égalité et Citoyenneté” : les mesures concernant les fonctionnaires et les collectivités

Ouverture de l'accès au service public, parité dans les jurys de la fonction publique et élargissement de l'attribution des logements sociaux. Telles sont les dispositions inscrites dans la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, adoptée par l'Assemblée nationale fin 2016.

Adoptée définitivement par les députés le 22 décembre 2016, la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté a été l'objet de vifs échanges entre l'Assemblée nationale et le Sénat, ce dernier ayant même refusé son adoption en dernière lecture. Alors que le Conseil constitutionnel doit encore se prononcer sur le texte avant sa promulgation, *Acteurs publics* fait le tour des dispositions intéressant les fonctionnaires et les collectivités.

L'accès à la fonction publique élargi. Plusieurs mesures inscrites dans le texte adopté par l'Assemblée nationale visent à faciliter l'accès aux emplois du service public. Est notamment ouvert aux candidats un troisième concours pour ceux justifiant, *“pour une durée déterminée [fixée en fonction des statuts des emplois visés, ndlr]”, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, “quelle qu'en soit la nature”, de mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou encore d'activités en qualité de responsable ou de bénévole d'une association.*

Le Parlement a également étendu le dispositif Pacte (Parcours d'accès aux carrières des fonctions publiques territoriale, hospitalière et de l'État) aux moins de 28 ans et aux chômeurs de longue durée âgés de plus de 45 ans et bénéficiaires de minima sociaux, leur permettant ainsi d'accéder sans concours à un emploi de catégorie C.

La parité dans les jurys de la fonction publique. Depuis le 1^{er} janvier 2015, la proportion minimale de personnes de même sexe était déjà limitée à 40 % au sein des jurys de recrutement de la fonction publique. Avec la loi “Égalité et Citoyenneté”, les parlementaires ont aujourd'hui imposé le principe d'une présidence alternée entre les hommes et les femmes au sein de ces organes de sélection. Des décrets adoptés en Conseil d'État permettront néanmoins de déroger à cette règle.

La mixité sociale dans l'attribution des logements renforcée. Mesure phare du projet de loi, l'obligation faite aux collectivités territoriales de consacrer 25 % des logements sociaux aux ménages les plus modestes a finalement été approuvée. Cette mesure qui ne concerne que les logements situés en dehors des quartiers prioritaires de la politique de la ville avait été l'objet de vives tensions entre les parlementaires. Lors de l'examen du texte, le Sénat, à majorité de droite, avait instauré un “contrat d'objectifs et de moyens”, conclu entre les élus locaux et les préfets, qui définissait le taux de logements sociaux obligatoires dans une

commune. Cette mesure, vivement critiquée par les sénateurs de gauche, selon lesquels elle correspondait à un *"enterrement pur et simple"* de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU), n'a finalement pas vu le jour.

Bastien Scordia

Exclusif : un rapport somme les managers des services déconcentrés de s'impliquer dans le dialogue social

Le dialogue social dans les directions départementales interministérielles souffre d'un défaut d'articulation avec le dialogue social ministériel et d'un manque de marges de manœuvre, juge un rapport d'inspection que dévoile *Acteurs publics*. La sélection des managers locaux doit davantage s'appuyer sur les qualités et les aptitudes managériales.

Un petit monde toujours engoncé dans une construction poussive. Sept ans après la création des directions départementales interministérielles (DDI), placées sous l'autorité du préfet et qui ont regroupé localement plusieurs services déconcentrés issus de ministères différents, le bras territorial de l'État (ses yeux et ses oreilles aussi) pâtit encore de certaines insuffisances liées pour partie à sa constitution originelle.

"Le dialogue social dans les DDI souffre d'un défaut d'articulation avec le dialogue social ministériel et d'un manque de marges de manœuvre notamment en raison de contraintes budgétaires", juge un rapport d'inspection que dévoile *Acteurs publics*. Ce document élaboré par 6 services traite de l'évaluation du dialogue social et de la prévention des risques psycho-sociaux. *"Ce dialogue est par ailleurs perturbé par l'instabilité structurelle des DDI touchées par une succession ininterrompue de réformes et une insuffisante harmonisation des règles de gestion des agents notamment en ce qui concerne l'action sociale et les conditions de rémunération"*, poursuivent les auteurs du rapport. Toutefois, le constat se veut nuancé : le dialogue social formel s'exerce conformément aux textes et la grande majorité des DDI a mis en place, en complément des instances formelles, des modalités de dialogue informel.

Cultures ministérielles tenaces

Dans ce petit monde (29 929 agents fin 2015, soit 16 % de moins qu'en 2011), les cultures ministérielles perdurent, avec des effets tant sur les méthodes, les pratiques que sur les contrôles, par exemple dans le réseau jeunesse et sports, qui n'a jamais digéré son intégration dans cette horizontalité.

De manière globale, le rapport fait état de nombreux témoignages attestant d'*"une greffe qui n'a pas pris"*, *"d'une réforme qui n'a que partiellement abouti"* et d'entités qui, au mieux, cohabitent, sans être parvenues à constituer de nouvelles structures, dotées d'une identité et d'une culture propres. Certains *verbatim* font état d'un ressenti assez clair : *"On a raté quelque chose avec la création des DDI, on est allé trop vite"* ; *"la création des DDI a été un élément très perturbateur et douloureux"* ; *"on a juxtaposé des services, on ne les a pas fusionnés"*, sont d'autres opinions fréquemment exprimées comme : *"l'intégration des affaires maritimes, conduite à marche forcée, a été un déracinement"*.

Une pause dans les réformes

En *"accord avec l'ensemble de la communauté de travail des DDI"*, la mission insiste sur l'*"impérieuse nécessité"* de faire une pause dans les réformes structurelles et de stabiliser les missions pour permettre un dialogue social local de qualité. Si le dialogue formel satisfait aux exigences légales, il n'en reste pas moins très insuffisant. *"Nombreux sont les sujets mis à l'ordre du jour des comités, notamment les comités techniques, qui font l'objet de débats stériles et récurrents et qui ne conduisent à aucune prise de décision"*, note le rapport. Et en premier lieu les sujets sur lesquels le directeur local a peu de marges de manœuvre pour décider à son niveau, pris en étau entre les décisions nationales, régionales, ou relevant de l'autorité préfectorale : l'évolution des missions ou des orientations stratégiques nationales, la réduction des effectifs, etc.

Certes, un dialogue informel a été mis en œuvre en parallèle dans 80 % des DDI (rencontres informelles ou groupes de travail thématiques) mais ces échanges, aussi louables soient-ils, font fréquemment l'objet de critiques. Pour tenter d'améliorer la situation, les inspecteurs identifient deux préalables. Le dialogue social en DDI ne peut pas concerner, *"sauf à titre informatif"*, telle ou telle mesure que la structure doit mettre en œuvre, mais doit concerner les conditions de mise en œuvre de cette mesure, de réflexion, d'accompagnement effectif des agents concernés au sein et avec la communauté de travail.

Plus d'implication des managers

Surtout, les clés de l'amélioration sont détenues par les managers locaux. Un message très important du rapport. *"La mission a constaté, lors de ses auditions, de manière assez systématique, que, dans les services où le dialogue social est réputé de bonne qualité (de l'avis des représentants du personnel et des agents), l'équipe de direction, c'est-à-dire le directeur et son adjoint, s'investit fortement"*, peut-on lire. Pas de secret donc. À cet égard, les inspecteurs jugent utile d'explicitier le caractère primordial de cette mission dans les textes, en ajoutant dans le décret relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État (Date) une phrase mentionnant la responsabilité du directeur pour la conduite du dialogue social.

Dans la même veine, le rapport préconise d'intégrer, dans les procédures de nomination des directeurs départementaux et des directeurs adjoints, les avis des secrétaires généraux (direction des ressources humaines) en mettant davantage l'accent sur les qualités et aptitudes managériales.

Pour renforcer la cohésion entre les directeurs et leurs adjoints, il est proposé que ces derniers soient nommés par arrêté du Premier ministre, pris après avis du préfet, cet avis étant rendu après consultation systématique du directeur de la DDI concernée, *"ce qui est loin d'être toujours le cas"*, note le rapport. La fonction de secrétaire général (SG) de DDI, autre rouage essentiel du dispositif, doit être revalorisée en intégrant les SG les plus importants dans la catégorie des directeurs de l'administration territoriale de l'État et en *"mettant en place pour tous un réel parcours de carrière"*. Une formation à ce type de poste paraît aussi souhaitable. Mais au-delà de ces trois acteurs-là, c'est bien l'ensemble de la chaîne hiérarchique qui est invitée à s'impliquer davantage, et notamment les chefs de service.

Bilan contrasté sur les risques-psychosociaux

Le rapport livre aussi quelques "perles", comme ce constat assez déroutant glissé au détour de la page 50, s'agissant des freins structurels à la cohésion interne : *"il n'est pas concevable, comme cela semble être le cas dans certains services, que des agents ne connaissent pas ou ne voient jamais le directeur, au motif, parfois évoqué, qu'il est originaire d'un autre ministère que le leur"*. Au plan national, la mission estime aussi nécessaire de redéfinir le rôle de la direction des services administratifs et financiers (DSAF) du Premier ministre pour qu'elle devienne *"un véritable centre de ressources des DDI et un meilleur appui en matière de dialogue social"*.

S'agissant des risques psychosociaux (RPS) enfin, le rapport fait état d'un bilan contrasté. Le rythme des changements intervenus dans les DDI et les efforts d'adaptation qu'ils requièrent de la part des agents et des cadres de proximité constituent les causes majeures d'apparition des RPS. Les nombreuses démarches mises en œuvre restent inabouties.

La mission, qui lie qualité du dialogue social et limitation des RPS, suggère la mise en place de groupes de travail sur des sujets d'organisation constructifs et *"proches des préoccupations des agents dans le cadre du dialogue social informel"* et le développement de l'amélioration participative des processus opérationnels (APPO) au plus près des tâches quotidiennes. Et là encore, l'ensemble de la chaîne hiérarchique est invitée à s'impliquer, et notamment l'encadrement de proximité.

Pierre Laberrondo

La nette droitisation de l'électorat fonctionnaire se confirme

- **Marine Le Pen en tête, affaissement électoral d'un PS talonné, voire dépassé par Jean-Luc Mélenchon, bon score de François Fillon malgré ses propositions sur la fonction publique... Ce sont les enseignements de la dernière enquête du Cevipof sur les intentions de vote des fonctionnaires à la présidentielle.**

La troisième note que vient de publier le Cevipof (Sciences-Po) sur les intentions de vote des fonctionnaires à l'élection présidentielle confirme que la gauche a de moins en moins les faveurs des agents publics. La tendance était déjà bien marquée lors des précédentes vagues, mais elle s'accroît à cinq mois du premier tour.

Contrairement à la précédente enquête de mai 2016, celle-ci, effectuée début décembre, intègre trois éléments majeurs de la précampagne présidentielle : la non-candidature de François Hollande, la victoire de François Fillon à la primaire de la droite et du centre et la candidature d'Emmanuel Macron.

Selon l'auteur de la note, le politologue Luc Rouban, même si le Front national confirme son ancrage, c'est la droite parlementaire et le centre qui profitent de la droitisation de l'électorat fonctionnaire. Une demi-surprise car on aurait pu penser que les propositions très libérales de François Fillon et notamment la promesse de supprimer 500 000 postes dans la fonction publique feraient fuir les fonctionnaires vers la gauche. Or il n'en est rien, si l'on en croit les intentions de vote.

Effet Macron

Dans l'hypothèse privilégiée d'une non-candidature de François Bayrou et d'une victoire de Manuel Valls à la primaire de la gauche (la liste des candidats n'était pas encore bouclée au moment de l'enquête), les candidats de gauche, Jean-Luc Mélenchon compris, arrivent légèrement devant ceux de la droite (39,5 % contre 38,8 %) dans l'électorat du secteur public (30 % contre 46,2 % dans le privé). Marine Le Pen recueillerait 21,6 % des suffrages dans le public et 23,6 % dans le privé. Dans tous les cas de figure, la candidate du FN arriverait en tête du premier tour dans le secteur public, devant François Fillon, qui devance d'environ 5 points le meilleur candidat de la gauche, *"cette place étant fortement disputée entre Jean-Luc Mélenchon et Manuel Valls"*, selon Luc Rouban.

C'est peu dire que l'ex-Premier ministre ne séduit pas les fonctionnaires, avec des intentions de vote encore plus basses que celles enregistrées en mai 2016 en faveur de François Hollande, *"avec une perte d'attractivité du candidat socialiste variant selon les fonctions publiques de 2 à 3 points en moyenne"*.

La note du Cevipof démontre aussi un "effet Macron" chez les fonctionnaires, surtout dans l'hypothèse d'une non-candidature Bayrou. Avec des intentions de vote de 16,2 % dans le public, l'ancien ministre de l'Économie talonnerait Manuel Valls et Jean-Luc Mélenchon.

La répartition des intentions de vote par métiers montre que les enseignants restent le dernier bastion de fonctionnaires à vouloir voter socialiste (22,2 % pour Manuel Valls) mais Jean-Luc Mélenchon s'approche (21,6 %). Alors que les enseignants plaçaient Alain Juppé à 31 % en mai 2016, François Fillon ne recueillerait chez eux que 19,6 % des suffrages, très loin devant Marine Le Pen (7,6 %).

FN largement en tête chez les policiers et militaires

Chez les policiers et militaires, les tendances sont radicalement différentes. La candidate du FN fait un score de 52 % chez les policiers (27,6 % pour François Fillon) et de 44 % chez les militaires et gendarmes (30,3 % pour François Fillon). Des pourcentages qui grimpent encore chez les seuls actifs de la police ou de l'armée.

Alors que l'on n'observe pas de grands écarts entre les trois fonctions publiques (État, territoriale, hospitalière), l'analyse par catégories d'agents (A, B, C) montre de fortes disparités. Marine Le Pen atteint 27,6 % chez les agents de catégorie C contre 22,4 % chez les B et 11,3 % chez les A (16,2 % dans la catégorie A hors enseignants). Emmanuel Macron obtient ses meilleurs résultats chez les cadres, notamment de l'État et de la territoriale (19,2 % et 20,2 % respectivement) contre 14,3 % chez les catégories B et C. Manuel Valls fait le plein chez les cadres de l'État (22,2 %) mais ne convainc pas les agents de catégorie C de l'hôpital (10 %).

L'électorat de Jean-Luc Mélenchon semble relativement homogène d'une catégorie à l'autre (16,3 % chez les C comme chez les B et 18,2 % chez les A, mais 14,5 % chez les A hors enseignants). Enfin, François Fillon, crédité de 19 à 21 % selon les catégories, obtient ses meilleurs résultats chez les agents de catégories B et C de l'hospitalière, avec respectivement 25 % et 22,7 % des intentions de vote, et ses plus bas chez les territoriaux de la catégorie B avec 14 %.

Ces *"distorsions très puissantes qui séparent les cadres et les employés de chaque fonction publique"*, selon Luc Rouban, ne parviennent toutefois pas à dissimuler une lame de fond, ce que le politologue qualifie de *"nouvelle orientation politique des fonctionnaires qui n'épargne même pas les enseignants"*. Un bouleversement majeur qui concerne plus de 5 millions et demi d'électeurs.

Bruno Botella

La droitisation des fonctionnaires se poursuit

PRÉSIDENTIELLE

Malgré le projet de Fillon, la droite est créditée de plus d'intentions de vote que la gauche dans la fonction publique. Une première.

Hélène Gully
@gullylen

Bastion traditionnel de la gauche, les fonctionnaires semblent de moins en moins fidèles à leurs partis de prédilection pour le scrutin présidentiel de 2017. C'est en tout cas ce que montre la dernière enquête du Cevipof, le Centre de recherches politiques de Sciences po. « *La droitisation du secteur public est indéniable* », relève l'auteur de l'étude, Luc Rouban.

En mai 2016, les salariés du public étaient 41 % à se prononcer en faveur d'un candidat de gauche au premier tour contre 34,5 % pour un candidat de droite et du centre. Ils ne sont plus que 36,2 % en cas de candidature de Manuel Valls et 29,4 % en cas de candidature d'Arnaud Montebourg. Des pourcentages nettement inférieurs à ceux récoltés par l'ensemble des candidats de la droite et du centre (dont François Bayrou et Emmanuel Macron, délibérément placés au centre par le Cevipof en raison de son positionnement politique) : 43 % des fonctionnaires comptent voter pour l'un d'eux face à Manuel Valls et 49 % si Arnaud Montebourg porte les couleurs socialistes. « *C'est la première fois que la droite est majoritaire* », insiste le chercheur.

21 %

DES SALARIÉS DU PUBLIC se prononcent en faveur de Marine Le Pen au premier tour de la présidentielle, dans l'hypothèse où Valls et Bayrou seraient candidats.

Dans le détail, les chiffres sont encore plus éloquentes. Si François Bayrou est candidat, Manuel Valls est crédité au premier tour de 15,3 % des intentions de vote chez les fonctionnaires, contre 18,8 % pour François Fillon. Arnaud Montebourg, lui, n'en rassemblerait que 8,4 % contre 19,3 % pour l'ancien Premier ministre de Nicolas Sarkozy. Quelle que soit l'hypothèse, Marine Le Pen arriverait en tête au premier tour (entre 20 % et 22 %). La gauche obtiendrait son meilleur score si Manuel Valls est élu à la primaire de gauche et si François Bayrou ne se lance pas dans la course. Mais ce score resterait toutefois inférieur à celui de François Fillon.

Même les enseignants

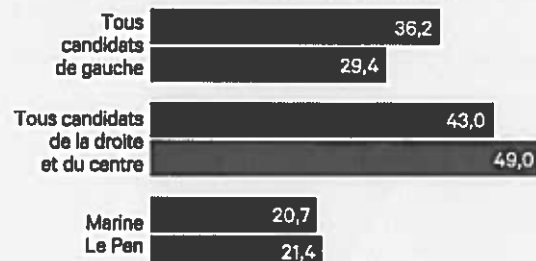
Les salariés du secteur public ne semblent donc pas rebutés par les propositions du candidat LR, qui a promis la suppression de 500.000 postes de fonctionnaires lors du prochain quinquennat. « *Les intentions de vote ne sont pas commandées par des intérêts seulement professionnels. François Fillon revendique un héritage gaulliste qui plaît aux fonctionnaires car il symbolise l'Etat fort et l'autorité* », explique Luc Rouban.

Même les enseignants, les fonctionnaires les plus fidèles à la gauche, se détournent du PS. Manuel Valls arrive certes toujours en tête dans cette catégorie professionnelle (de 20 % à 22,2 %), mais les intentions de vote en sa faveur sont plus basses que celles enregistrées en faveur de François Hollande en mai 2016. Et Jean-Luc Mélenchon fait aussi bien que lui avec 21,6 % (+4 points en huit mois). François Fillon est à 17 %. L'enquête parle d'un « *mouvement d'abandon assez marqué de la gauche, dont l'ensemble des candidats n'obtient plus que 48 % des intentions de vote des enseignants contre 56 % en mai 2016* ». Il faudra attendre le scrutin pour en avoir confirmation, mais les fonctionnaires manifestent en tout cas, aujourd'hui, une vraie lassitude et une envie de changement. ■

Intentions de vote du secteur public

En %

- Si candidature de Manuel Valls et François Bayrou
- Si candidature d'Arnaud Montebourg et François Bayrou



Avertissement

L'élection présidentielle est un moment singulier. Celui de la rencontre entre un candidat et un peuple. Une alchimie imprévisible qui nécessite toutefois quelques éléments indispensables. Le vote des classes populaires, à commencer par celui des ouvriers, est évidemment une de ces composantes. Cela peut sembler une évidence de le rappeler. Mais au moment où une grande partie de l'attention est mobilisée par les primaires, les réponses des électeurs que nous avons rencontrés à la sortie d'usines sonnent comme un avertissement à ceux qui voudraient croire, ou faire semblant de croire, que le vainqueur sortira forcément de cette première sélection opérée à droite puis à gauche. Le chemin est encore long. Très long.

L'ÉDITO DE STÉPHANE ALBOUY
stbouy@leparisien.fr

VOTE OUVRIER, L'INCERTITUDE



PRÉSIDENTIELLE

Nous sommes allés à la rencontre de ces électeurs qui, par le passé, votaient massivement à gauche mais qui aujourd'hui sont désabusés et bien souvent indécis.

PAR DIDIER MICONE

CESERA L'UN DES ENJEUX de la présidentielle. Les candidats à la primaire de la gauche, qui battent aujourd'hui la campagne, savent que le vote des ouvriers sera déterminant pour l'élection du prochain localitaire de l'Elysée. Car la classe ouvrière n'est plus ce qu'elle était, et il faut remonter à 1981 pour qu'un président, François Mitterrand, soit élu avec l'appui massif de 66 % des ouvriers. Depuis, le divorce entre les catégories populaires et la gauche est largement consommé.

« Ouvrier, ce n'est pas un gros mot, quoi ! » avait lancé en 2002 Pierre Mauroy, mettant en garde, sans succès, Lionel Jospin. Quelques semaines plus tard, le Premier ministre candidat sera éliminé du second tour de la présidentielle au bénéfice de Jean-Marie Le Pen. À l'époque, un tiers des ouvriers avait voté FN.

DÉSABUSÉS

Quatorze ans plus tard, le parti de Marine Le Pen a manifestement toujours le vent en poupe parmi cet électoral durement frappé par la crise, le chômage, les délocalisations.

Un électoral qui aura aussi été fortement déçu par la politique de François Hollande. C'est dans cette catégorie que le chef de l'Etat bat des records d'impopularité. En novembre dernier, ces électeurs n'ont guère été concernés par la primaire de la droite mais se mobiliseront-ils à la fin du mois pour choisir le candidat qui portera les couleurs du PS à la présidentielle ? Pas évident, d'autant que deux candidats de gauche, Mélenchon et Macron, sont d'ores et déjà en lice hors de la primaire et qu'ils séduisent la classe ouvrière.

Bien sûr le monde ouvrier

d'aujourd'hui s'est diversifié. Mais si des pans entiers de l'industrie ont disparu, les ouvriers représentent encore plus de 6 millions de personnes. La reconquête de ces électeurs, souvent tentés par le FN ou l'abstention, est donc essentielle pour les candidats à l'Elysée, à gauche comme à droite.

A quatre mois du scrutin, nous sommes allés à la rencontre de ces ouvriers sur leur lieu de travail. Pour les écouter et recueillir leurs témoignages. Le constat montre que beaucoup sont désabusés et ont perdu toute confiance dans les politiques. Mais certains y croient encore.

Saint-Denis Chez les cheminots, la gauche ne fait plus vraiment rêver

PAR JEAN-GABRIEL BONTINCK
A SAINT-DENIS (SEINE-SAINT-DENIS)

« LA POLITIQUE ? Rien à dire, je vous laisse, j'ai un repas de famille ! » Les temps semblent avoir changé chez les cheminots, bastion de la gauche traditionnelle. Si les affiches syndicales fleurissent en core à proximité du technocentre SNCF du Landy, à Saint-Denis, le cœur ne paraît plus être aux grandes mobilisations, dans cette usine chargée de la maintenance, entre autres, des TGV Nord, Thalys et Eurostar. « Je vais voter pour Mélenchon, comme d'ha-

bitude. Ça va pas changer », lance un ouvrier sans conviction, avant de tourner les talons. La gauche par habitude, en somme.

Certains militants y croient davantage, comme Pierre-Louis, 35 ans dont quinze chez les cheminots, adhérent à la CGT. « Mon choix, c'est la France insoumise (NDLR : le slogan de Mélenchon), assène-t-il. C'est important de continuer à se battre. » Le 16 décembre, des cheminots étaient encore mobilisés à la gare du Nord, à Paris, pour protester contre des projets de la SNCF.

« Ici, au Landy, on était 1 200 il y a dix ans, on est à

peine 800. Il y a du boulot, mais plus d'agents », se désolent-ils. Le discours est rodé. Mais bon nombre de ses collègues n'y adhèrent plus. « Mélenchon ? C'est du pipeau, comme les autres », affirme José en mimant une flûte. Avec son collègue Marco, ils renvoient tous les politiques dos à dos. « Ils sont à côté de la plaque ! » lancent-ils, en citant l'exemple du pain au chocolat à 15 centimes de Jean-François Copé.

Pour José, ancien électeur d'Arlette Laguiller, ce sera « sans doute » le vote blanc. Marco, lui, se laisse le temps de réfléchir. Mais il exclut François Fillon : « 500 000 fonctionnaires en moins, la retraite à 65 ans... je ne vais pas voter pour celui-là ! » Mais il ne s'interdit aucun autre choix, y compris le Front national. « Le FN ne m'inspire pas. Ici, il y a parfois quelques autocollants identitaires qui apparaissent, mais on fait



Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). Johan, 27 ans, estime que l'élection présidentielle américaine a montré que tout était possible.

la chasse », sourit Pierre-Louis, le militant.

« Avec ce qui s'est passé aux Etats-Unis, tout est possible, prévient Johan, 27 ans. Certains se disent que cela changerait beaucoup

« JE NE VOIS PAS QUI, À DROITE OU À GAUCHE, PEUT CONVAINCRE »
JOHAN, CHEMINOT DE 27 ANS

de choses. Moi, je ne vois pas qui, à droite ou à gauche, peut convaincre. Surtout pour nous. Les politiques ne comprennent pas l'état d'esprit cheminot. »

« On vote toujours à gauche, assure Alexandre, 25 ans. Mais c'est quoi la gauche ? Ce n'est plus le PS en tout cas ! » Seul Gérard Filoche, trublion du parti (mais dont la candidature à la primaire a été invalidée), aurait pu trouver grâce à ses yeux. Sur le trottoir, Jean-Philippe, 35 ans, revient de sa pause déjeuner en souriant. « Je voterai Fillon. Ce qu'il a dit me plaît, sur les heures supplémentaires par exemple. » Mais le discours de cet ouvrier issu d'une famille de droite détonne. Pas de critique de la SNCF, pas d'inquiétudes sur l'avenir — pas encore ? Il faut dire qu'il vient d'apprendre une bonne nouvelle : « J'ai été embauché ! »





Vénissieux La tentation Macron

DE NOTRE CORRESPONDANTE
CATHERINE LAGRANGE
À VENISSIEUX (RHÔNE)

À VENISSIEUX, les usines Bosch, récemment encore spécialisées dans la production de composants diesel, sont en cours de reconversion industrielle. Elles s'apprennent à accueillir Boostheat, une start-up qui a breveté une chaudière thermodynamique nouvelle génération. Une autre partie du site abrite déjà les activités de Rexroth, filiale de Bosch qui fabrique des équipements pour les engins de BTP.

Les salariés ont connu plusieurs PSE (plan de sauvegarde de l'emploi). Aujourd'hui, chômage partiel et départs en préretraite sont à l'ordre du jour. Autant dire qu'ici, les ouvriers sont particulièrement sensibles aux questions d'emploi. C'est le cas de Guillaume, 53 ans, chargé de la sécurité, qui s'intéresse de près à la préparation de la présidentielle. « Chômage, sécurité sociale, heures supplémentaires, voilà les questions qui m'intéressent », confie celui qui s'implique au point d'aller voter aux primaires de la droite... et de la gauche. Il a choisi Juppé en novembre, il ira voter Montebourg à la fin du mois.

« Mais après, à la présidentielle, ce sera Macron ! assène Guillaume. Il est jeune, frais, il a des idées et apporte quelque chose de nouveau. »

Remo Perreta, lui, n'est pas allé voter à la primaire de la droite. Ira-t-il celle de la gauche ? « Peut-être. » Seule certitude pour Remo, « ce ne sera pas Fillon ! » : « On n'a

pas aimé Sarkozy, on ne va prendre son Premier ministre ! Et ça ne sera pas Valls non plus, on a déjà eu Hollande, ça sera pareil. » Et Le Pen ? « Pas plus, à cause de sa position sur l'Europe. Le retour au franc, c'est ridicule, même si l'Europe ne peut pas rester telle qu'elle est. » Le quadragénaire confie que lui aussi pourrait se laisser tenter par Emmanuel Macron : « J'attends juste de savoir où il se situe ! »

« MANUEL VALLS A DIVISÉ LA GAUCHE, IL L'A TRAHIE SUR LE PLAN SOCIAL »
MOHAMED CHAHBOUNE, OUVRIER DE BOSCH

Son collègue Michel Ressler, 54 ans, reconnaît être plutôt désabusé : « Ces gens-là sont tous les mêmes, ils font la même politique, c'est magouilles et compagnie depuis des années. » Michel regrette aussi « l'absence de programme » des candidats, mais ira voter quand même. Mohamed Chahboune, 56 ans, est un peu agacé par ce discours. « Je trouve qu'il y a beaucoup de désabusés dans le milieu ouvrier, c'est dommage. La démocratie, c'est très important, il faut aller voter et s'intéresser à la politique », plaide-il.

Lui est particulièrement remonté contre Manuel Valls. « Il a divisé la gauche, il l'a trahie sur le plan social. Et je ne peux pas oublier sa phrase sur l'islam pas forcément compatible avec la République. » Mohamed, qui place l'emploi, et particulièrement celui des jeunes parmi ses priorités, mise sur la construction européenne pour faire le poids face aux États-Unis et à la Russie. Lui aussi reconnaît avoir un faible pour Macron parce qu'« il est neuf et extérieur aux partis ».

Saint-Quentin (Aisne). Les salariés de l'usine MBK travaillent pour Yamaha et 80 % de la production est destinée à l'export.

Saint-Quentin Marine Le Pen en position de force

DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL
CHARLES SAPIN
À SAINT-QUENTIN (AISNE)

À LA SORTIE de l'entreprise, le froid sec saisit les ouvriers qui quittent à peine la fièvre des chaînes de montage. Sur le parking, peu jouent les prolongations. L'étendue glacée, au pied de l'imposante usine MBK de Saint-Quentin, n'incite pas à s'éterniser. Au pas de course, un grand gaillard rejoint sa voiture, les mains dans les poches. Interpellé, c'est sans se retourner qu'il lâche : « Je n'ai pas le temps pour vos questions, tout ce que je peux vous dire, c'est que je sais pour qui je vais voter : Marine Le Pen ! »

L'usine qui produisait jadis la Bleue, légendaire motylette de Motobécane à la fin des années 1950, route désormais pour le groupe Yamaha. Alors qu'elle était sur le point de mettre la clé sous la porte dans les années 1980, le japonais y a localisé l'ensemble de sa production européenne. De quoi faire tourner à plein l'établissement. Désormais, plus de 80 % des véhicules produits sont destinés à l'export. Potentiellement, un plaidoyer contre les discours de déclin ambiants, qui ne conviendrait pas l'ensemble des salariés.

« Les collègues parlent énormément de Marine Le Pen, reconnaît Olivier, élu CFTC, agent technique qualité depuis dix sept ans chez MBK. Mais il faut pas croire, ils ne sont pas racistes pour autant. C'est surtout



LES POLITIQUES DISENT CE QU'ON A ENVIE D'ENTENDRE. COMME DES MOUTONS ON Y CROIT, PUIS UNE FOIS ÉLUS, ILS FONT CE QU'ILS VEULENT. »
MARIE LECOUFFE, 21 ANS, MONTIEUSE CHEZ MBK

pour donner une bonne claque à ceux qui nous dirigent depuis cinquante ans. » Dans la salle de pause, les ouvriers parlent peu de politique malgré la quantité de tracts – en majorité de Lutte ouvrière – qui jonchent les tables. « On en discutait il y a quinze jours. Les gars disaient que ce serait comme en 2002. Que le FN serait au second tour, sauf que ce coup-ci, il gagnerait haut la main, relate Olivier. Franchement, ça ne m'étonnerait pas. »

LA CLASSE OUVRIÈRE SE SENT ABANDONNÉE

De l'autre côté de la rue, une autre usine se vide de ses ouvriers. Pas question d'industrie lourde chez Majuscule mais de fournitures de bureau. Qu'importe. Les témoignages se suivent et se ressemblent. « J'ai voté Marine Le Pen en 2012 et je recommencerais en 2017, assure Fred, contrôleur d'expédition de 35 ans. C'est la seule qui parle des vrais problèmes comme l'immigration ou le chômage. Cette fois-ci, elle a vraiment ses chances. Ça s'est bien passé aux États-Unis, pourquoi pas chez nous ? »

« Eh bien, ça sera sans moi ! » tonne Véronique, 46 ans. Les yeux tirés, emmitouflée dans sa

doudoune, elle aspire une dernière bouffée de cigarette avant de commencer son service de l'autre côté de la grille chez MBK. « Ils sont racistes au FN, la plupart de mes amis sont de couleur, je ne pourrais jamais faire ça, martèle-t-elle. Après c'est vrai qu'on ne les croit plus, qu'ils soient de droite ou de gauche. Ça fait deux ans que je cherche du boulot et que je ne trouve que des remplacements d'un mois ou deux mais ça ne débouche sur rien. A quoi bon aller voter ? J'ai beau regarder, aucun candidat ne m'inspire. »

Comme la plupart de ses collègues, Véronique n'a pas suivi la primaire de la droite. Elle n'en tend pas s'investir davantage pour celle de la gauche. « Ces primaires, c'est manipulation et compagnie, balaise Marie Le couffe, 21 ans, monteuse depuis six mois chez MBK. Les politiques disent ce qu'on a envie d'entendre. Comme des moutons on y croit, puis une fois élus ils font ce qu'ils veulent. » De plus de dix ans son aîné, Noam Ramette, opine du chef. Il n'est pas loin de partager le même constat. La requalification des heures supplémentaires, l'imbrroglio du compte pénibilité comme l'âge de la retraite sans cesse repoussé sont autant de preuves d'abandon de la classe ouvrière par le politique. Il veut pourtant y croire : « C'est notre avenir qui est en jeu ! Il faut s'y intéresser et aller voter. Mais pour trouver le candidat qui changera les choses, c'est pas gagné. »

François, agent de maîtrise de 54 ans, met lui aussi un point d'honneur à aller voter. Il fera cet effort en avril prochain et poussera ses ouvriers à en faire autant : « Mais c'est de plus en plus difficile de convaincre les jeunes d'y aller. Je le vois avec mes propres filles, témoigne ce partisan du vote obligatoire. On nous parle sans cesse de majorité silencieuse mais elle ne peut s'en prendre qu'à elle-même si on ne l'entend pas ! »

6 millions
d'ouvriers en France selon l'Insee. Soit moins d'un emploi sur quatre.



Vénissieux (Rhône). Touchés par le chômage partiel ou les départs en retraite, les ouvriers des usines Bosch, en reconversion industrielle, s'intéressent de près à la présidentielle.



Contrôle des arrêts maladie : l'arme réglementaire pour contrer le désaveu constitutionnel

Censuré par le Conseil constitutionnel, le renforcement du contrôle des arrêts de travail des fonctionnaires, initialement prévu dans la loi de finances pour 2017, sera acté par une circulaire du gouvernement en février prochain.

Retoqué par les sages du Conseil constitutionnel au titre du "cavalier législatif", le renforcement du contrôle des arrêts de travail des fonctionnaires, voulu par le gouvernement, fera l'objet d'une circulaire en février prochain.

Il y a tout juste une semaine, les sages avaient censuré une disposition introduite par la ministre de la Fonction publique, Annick Girardin, dans la loi de finances pour 2017, qui visait à améliorer le contrôle médical des arrêts de travail des fonctionnaires.

Jugée contraire à la Constitution au motif qu'elle n'avait rien à voir avec le sujet de la loi, cette mesure prévoyait de permettre aux employeurs publics de recourir, en plus des médecins agréés par l'administration, aux médecins-conseils de l'assurance maladie et à l'ensemble des médecins.

Les DRH veulent aller plus loin

À en croire l'entourage de la ministre de la Fonction publique, la circulaire devrait reprendre les grandes lignes de l'amendement du gouvernement. *"La volonté initiale était la réduction budgétaire"*, rappelle-t-on au cabinet d'Annick Girardin.

Pour l'Association des directeurs des ressources humaines des grandes collectivités (ADRHGCT), la censure du Conseil constitutionnel est l'expression du *"besoin d'un vrai texte législatif sur l'absentéisme"*. *"C'est la leçon à en tirer, estime son président, Johan Theuret. Il est temps d'avoir un vrai débat mais il faut, avant tout, sortir des clichés."*

Bastien Scordia

L'algorithme qui pourrait améliorer la mobilité des enseignants

Trois économistes de l'École d'économie de Paris et du MIT proposent un nouvel algorithme qui augmenterait de 30 % la mobilité des professeurs du second degré, tout en servant d'outil de pilotage au ministère pour mieux remédier aux difficultés des différentes académies.

S'attaquer au "mouvement" des enseignants du second degré, marée mutante qui chaque année ouvre la voie ou au contraire la bloque à des milliers de professeurs en quête de mobilité, est véritablement courageux. C'est d'ailleurs pourquoi aucun ministre ne s'y est risqué depuis près de vingt ans.

À l'heure où les algorithmes sont un sujet à la mode, les chercheurs en économie appliquée ont un boulevard pour tordre le cou à l'idée selon laquelle une mécanique installée l'est à tout jamais – y compris au sein du mastodonte qu'est le ministère de l'Éducation nationale.

Améliorer "le mouvement", oui, c'est possible. Et c'est ce qu'ambitionnent de faire Julien Combe, Olivier Tercieux (PSE – École d'économie de Paris) et Camille Terrier (Massachusetts Institute of Technology), dans la revue *Education et Formations* publiée par le ministère en décembre 2016.

Les trois chercheurs mettent d'abord en évidence combien le mouvement actuel – qui n'est autre qu'un fonctionnement algorithmique – est grippé. En 2014, seuls 43,9 % des enseignants titulaires ayant fait une demande de mobilité entre académies ont obtenu satisfaction, rappellent les auteurs. Et les trois académies les moins attractives (Créteil, Versailles, Amiens) concentrent 50 % des enseignants demandant une nouvelle affectation.

Une des raisons du manque d'attractivité du métier

Chaque année, les sorties étant importantes dans ces trois académies, les postes vacants doivent être occupés par de nouveaux enseignants, de telle sorte qu'environ 50 % des néotitulaires obtiennent leur première affectation dans l'une de ces trois régions. *"Cette forte probabilité d'obtenir une première affectation dans une académie relativement défavorisée est l'une des raisons du manque d'attractivité de la profession enseignante en France"*, soulignent Julien Combe, Olivier Tercieux et Camille Terrier.

Les chercheurs osent ensuite ce postulat : *"Le processus centralisé utilisé par le ministère et les rectorats pour affecter les enseignants dans les académies puis dans les établissements pourrait être un outil utilisé pour homogénéiser la répartition des enseignants entre académies, garantir une plus grande stabilité des équipes et prendre en compte les besoins pédagogiques des établissements."*

Autrement dit, un pilotage politique du "mouvement" pourrait permettre à la fois de construire une gestion des ressources humaines digne de ce nom et d'affiner l'action pédagogique en fonction du contexte de chaque académie. Une révolution copernicienne, pour la Rue de Grenelle.

Des échanges "mutuellement améliorants"

Les trois économistes proposent d'agir sur deux leviers : augmenter les perspectives de mobilité géographique des enseignants (et donc, dans une certaine mesure, améliorer l'attractivité de la profession). Mais aussi augmenter l'expérience moyenne des enseignants dans les académies les plus défavorisées (et donc espérer pouvoir réduire à terme les inégalités de réussite entre élèves).

Concrètement, l'algorithme qu'ils baptisent "*algorithme d'échanges mutuellement améliorants avec les académies prioritaires*" introduit une nouvelle condition, imposant que tout enseignant sortant d'une académie telle Créteil, Versailles ou Amiens soit remplacé par un enseignant ayant un barème supérieur. "*Ce qui implique naturellement que dans les académies prioritaires, le rapport entre le nombre de titulaires sortants et entrants se rapproche de 1 et que l'âge moyen et la proportion d'enseignants titulaires augmente*", font valoir les économistes.

Les mutations comme outil de pilotage

Le changement dans la procédure d'affectation des enseignants qu'ils opèrent augmenterait de 30 % "le mouvement" par rapport au système actuel, sans entraîner pour autant un départ massif des académies en difficulté. "*Nous fournissons ainsi un outil de pilotage qui permet de faire des simulations et de tester différentes stratégies RH propres à chaque académie*", concluent-ils.

Parce que "*la situation actuelle peut être grandement améliorée*", les auteurs offrent "*tout un spectre de possibilités dont le choix in fine relève d'une décision collective entre les différents acteurs que sont le ministère, les représentants syndicaux et les académies*". À bon(s) entendre(s) !

Soazig Le Nevé

La CGT bloquera toute velléité de réformes après mai 2017

Philippe Martinez a qualifié d'« attaques scandaleuses » les propositions de François Fillon et critique les pro

Les questions lancinantes sur le coût du travail sont absolument les mêmes d'un côté comme de l'autre

PHILIPPE MARTINEZ

SOCIAL C'est peu de dire que la CGT ne goûte pas les programmes de François Fillon, d'Emmanuel Macron, ni même ceux de certains candidats à la primaire socialiste. « Les questions lancinantes sur le coût du travail sont absolument les mêmes d'un côté que de l'autre », a ainsi estimé Philippe Martinez mercredi lors de ses vœux à la presse. Mais évidemment, le secrétaire général de la CGT cible d'abord le candidat de la droite dont il a qualifié « d'attaques scandaleuses » les propositions visant à supprimer 500 000 postes dans la fonction publique en cinq

ans. « Son programme n'est pas une proposition de rupture mais la continuité de ce que les citoyens subissent depuis des décennies », a ajouté le leader cégétiste, pour qui la France souffre de politiques d'austérité. Dès le deuxième tour de la primaire de la droite et du centre, le 27 novembre, Philippe Martinez avait fait monter la pression, en déclarant que « la mobilisation serait d'actualité » en cas d'alternance en 2017. Chez FO aussi, on se prépare à manifester en juin si François Fillon est élu. Et un de ses dirigeants fait remarquer que « la CFDT pourrait

se joindre aux cortèges, une fois que le PS - dont elle est proche - ne sera plus au pouvoir ». La droite, si elle gagne, entamera donc son mandat dans un climat difficile. La CGT ne donne pas pour autant un blanc-seing aux autres bords. « L'allongement du temps du travail est dans la bouche de nombreux candidats », a regretté Philippe Martinez, citant François Fillon mais aussi Emmanuel Macron, tout en désapprouvant la défiscalisation des heures supplémentaires prônée par le candidat Valls. Autre sujet pour la centrale : la loi travail que

Dépassée par la CFDT La CGT a toutefois retenu les leçons de 2012, lorsque son appel à faire barrage à Nicolas Sarkozy au second tour de la présidentielle avait tourné à la consigne pro-Hollande. Un choix qui l'avait mise ensuite en porte-à-faux. « On ne va pas renouveler l'idée de s'opposer à l'un car c'est (appeler à) voter pour l'autre », a expliqué Philippe Martinez.

Comme en 2016, la CGT se veut donc « offensive » cette année. Reste que 2017 pourrait être l'année où elle sera détrônée par la CFDT comme premier syndicat dans le privé. Philippe Martinez admet ce risque. Mais il l'explique, non par le discours de plus en plus radical de la CGT que rejettent les salariés, mais par sa moindre implantation que sa rivale dans les entreprises sur le territoire. Présente dans davantage de



12 MAI 2015
Le secrétaire général de la CGT, Philippe Martinez (à gauche), s'oppose à Emmanuel Macron, alors ministre de l'Économie, lors d'un débat dans l'émission politique de France 2 « Des paroles et des actes ».



22 AVRIL 2016
Philippe Martinez, lors de son discours de clôture du 5^e congrès de la CGT, à Marseille.



La CGT bloquera toute velléité de réformes

après mai 2017

grammes de Manuel Valls ou Emmanuel Macron.

sociétés, la CFDT aurait ainsi 400 000 électeurs potentiels de plus, selon les dires du patron de la CGT qui va donc lancer prochainement une campagne pour accroître sa présence. Mais cela ne portera ses fruits que lors du prochain cycle d'élections, achevé en 2021.

Philippe Martinez n'a pas voulu pour autant mettre plus en avant la rivalité avec la CFDT. À ceux

qui s'étonnaient de l'absence de communiqué de la CGT après le décès de François Chérèque, il a précisé avoir appelé son successeur Laurent Berger, écrit une lettre qui sera diffusée dans l'organisation et qu'il se rendra, ce jeudi, à la cérémonie religieuse organisée en l'église Saint-Sulpice de Paris en hommage à l'ancien leader de la CFDT. ■ C.C.



CE QUE PÈSE ET REPRÉSENTE AUJOURD'HUI LA CGT, EN 8 CHIFFRES CLÉS

1895

Année de création

680 000

Nombre d'adhérents officiels, contre 2 millions en 1980

28

Nombre de fédérations professionnelles, les principales étant celles des services publics, de la santé et des mines-énergie

22 000

Nombre de syndicats affiliés, unité de base du syndicalisme

26,77%

Audience récoltée lors du relevé de représentativité en 2013, qui additionne les voix recueillies aux élections dans les entreprises, contre 26 % à la CFDT

57%

Part des adhérents de la CGT travaillant dans le privé

95,4%

Score de Philippe Martinez lors de son élection au poste de secrétaire général au congrès de Marseille en avril 2016



21 MAI 2016

En lutte contre la loi travail, Philippe Martinez apporte son soutien aux grévistes du dépôt pétrolier Total d'Haulchin dans le Nord, en jetant un pneu dans un brasier.

Philippe Martinez souffle sur les braises d'une organisation qui se radicalise

"La CGT bloquera..."



JEAN-CHRISTOPHE MARMARA/LE FIGARO

Il n'y a plus d'opposition organisée à la ligne radicale choisie par Philippe Martinez, mais juste quelques critiques larvées. Les réformistes n'ont pas la capacité de mobiliser même si ce n'est pas dans la culture de la CGT d'avoir une opposition interne constituée

RAYMOND SOUBIE, PRÉSIDENT D'ALIXIO ET TADDEO

ÉNOUËTE
CÉCILE CROUZEL @ccrouzel

Finie la période où s'étaient dans la presse les divisions internes de la CGT ou, pire, le vrai faux scandale des travaux dans le bureau et chez Thierry Lepaon. La centrale a tourné la page des turbulences liées de la succession ratée il y a quatre ans de Bernard Thibault et parle d'une seule voix. Arrivé en février 2015 à la tête de l'organisation, et d'abord élu uniquement par son parlement, le comité confédéral national, Philippe Martinez a su s'imposer. Les militants l'ont même confirmé à son poste en avril 2016, au congrès de Marseille, avec 95,4 % des voix. Son opposition à la loi travail au printemps dernier a fait le reste, en le faisant connaître du grand public, ce qui en retour a accru sa légitimité en interne. « La CGT a une culture de respect de l'autorité. Elle se cherchait un chef, elle l'a trouvé », résume Bernard Vivier, directeur de l'Institut supérieur du travail (IST).

Habilement, le nouveau numéro un cégétiste a su jouer du plus petit dénominateur commun des militants pour les fédérer : la contestation de la politique sociale-démocratique du gouvernement. En ce sens, la loi travail a été un magnifique tremplin. Le refrain sur la CGT attaquée de toute part - Philippe Martinez ne cesse de tonner contre la « répression syndicale » - a également très bien fonctionné parmi des cégétistes qui se voient souvent comme un dernier rempart des travailleurs. « Les sympathisants CGT se sentent trahis par ce gouvernement qui, selon eux, n'a mis en place aucune avancée sociale. Ils sont d'autant plus amers que la CGT avait appelé à voter Hollande en 2012 », souligne Jean-Daniel Levy, directeur du département Politique & Opinion d'Harris Interactive. Avec son discours teinté de marxisme, Philippe Martinez, qui a maîtrisé le Parti communiste en

une grande partie de sa base. Aux dernières élections régionales de 2015, alors que les sympathisants CFDT ont voté à 15 % pour le Front de gauche, ceux de la CGT l'ont fait à 35 %, le plaçant comme premier parti, selon une étude Ifop pour l'*Humanité*. Gageons que Jean-Luc Mélenchon sera leur candidat favori en 2017.

Sur le plan de l'organisation interne, Philippe Martinez a un bureau en accord avec sa ligne. Les dirigeants plus ouverts, comme Eric Aubin, ou proches du PS, comme Mohammed Oussekil ou Sophie Binet, qui étaient présents

Les sympathisants CGT se sentent trahis par Hollande

JEAN-DANIEL LEVY (HARRIS INTERACTIVE)

sous l'ère Lepaon et parfois Thibault, en ont été éjectés. « Aujourd'hui, il n'y a pas d'opposition organisée à la ligne radicale choisie par Philippe Martinez, mais uniquement quelques critiques larvées. Les réformistes n'ont pas la capacité de mobiliser. De toute façon, ce n'est pas dans la culture de la CGT d'avoir une opposition interne constituée », explique Raymond Soubie, président d'Alixio et Taddeo et ancien conseiller social de Nicolas Sarkozy à l'Élysée.

Alors, tout irait dans le meilleur des mondes à la CGT ? Pas vraiment. Pour certains observateurs, Philippe Martinez ne fait qu'accompagner une radicalisation de son syndical qu'il ne maîtrise pas. Fables face à des communistes encore bien installés il y a dix ans, les militants des partis d'ultra-gauche, comme le NPA (Nouveau Parti anticapitaliste) et LO (Lutte ouvrière), sont montés en puissance, pour représenter aujourd'hui un quart ou un tiers des cégétistes. Le cas de Jean-Pierre Mercier, porte-parole en 2012 de la candidate LO à la présidentielle, Nathalie Arthaud, est emblématique. L'ancien leader

passé délégué syndical central du groupe PSA. Ironie de l'histoire, lors de la crise de l'automobile début des années 2010, Philippe Martinez, alors patron de la fédération CGT de la métallurgie, avait caliné le jeu face à la ligne jusqu'au-boutiste de Mercier... Autre signe inquiétant : la multiplication des violences lors des manifestations, faits d'activités très politisés, que le service d'ordre de la CGT n'a pas voulu ou pu contenir.

Désormais, les mots d'ordre de la CGT sont contester, protester, rassembler, proposer, mais pas négocier. Ce qui rend quasi impossible toute action avec la CFDT. Cette dernière a d'ailleurs été brocardée au congrès de Marseille, où Philippe Martinez a pris ses distances avec « le syndicalisme rassemblé » cher à Bernard Thibault et ligne de la centrale depuis la fin des années 1990. Une autre rupture, signe d'un durcissement de la CGT.

Certains estiment même que l'éviction de Thierry Lepaon début 2015 et son remplacement par Philippe Martinez ont été bien préparés. Les contestataires affichés d'alors - qui étaient les réformistes - auraient été les dindons de la fontaine. « Thierry Lepaon avait la volonté de donner plus de pouvoir aux unions locales, aux territoriales, qui sont moins dogmatiques. Les grandes fédérations, plus idéologues, en ont pris ombre et se sont arrangées pour faire monter Martinez, lui-même patron de fédération de la métallurgie », explique un ancien. In fine, l'actuel secrétaire général n'aurait pas d'autre option que de tenir une ligne dure pour satisfaire ceux qui l'ont aidé à prendre la tête de la centrale, selon l'adage « je suis leur chef donc je les suis ».

Preuve que les grands leaders de fédérations se sentent assez libres, les secrétaires généraux des fédérations des services publics, des fonctions publiques et de l'agroalimentaire ont signé, le 23 novembre 2015, une tribune appelant à voter Front de gauche aux régionales. Ils se sont certes enchaînés à titre ner-

depuis que le lien avec le PCF a été officiellement rompu il y a vingt ans, n'est pas passé inaperçu. Cela fait plusieurs années que la proximité avec Jean-Luc Mélenchon va croissant, de nombreux leaders cégétistes ayant par exemple participé à la « marche contre l'austérité » du 6 avril 2014 organisée par le Front de gauche. Mais alors que Thierry Lepaon se battait contre cette tendance, voulant préserver l'indépendance de la CGT, ou que Bernard Thibault avait milité - en vain - en 2005 pour que la CGT ne donne pas de consigne de vote lors du référendum sur la Constitution européenne, tel ne semble pas être le cas de Philippe Martinez.

Aujourd'hui, la CGT souhaite en fait fédérer les mécontents du gouvernement socialiste, qu'ils soient plus à gauche ou... plus à droite, pour les remettre dans le droit chemin. 27 % de ses sympathisants ont en effet voté FN aux régionales de 2015. Paradoxalement, une victoire de la droite en 2017 arrangerait la centrale de Philippe Martinez car elle lui permettrait d'être l'opposant numéro un, comme le Medef l'a été au début du mandat de François Hollande.

La culture de la grève s'érode en France

BERNARD VIVIER (IST)

Le problème, c'est qu'on peut douter de l'efficacité d'une telle ligne. La CGT n'a pas obtenu le retrait de la loi travail qu'elle demandait. Les cortèges du printemps n'étaient d'ailleurs pas si fournis : au maximum, le 31 mars, ils ont réuni 400 000 personnes selon la police, très loin du million de manifestants contre la réforme des retraites de 2010. Plus généralement, la CGT n'a vu aucune de ses idées - il est vrai peu nombreuses - reprises par le gouvernement. La CFDT, elle, a obtenu la mutuelle santé pour tous, des amendements

Surtout, la radicalité ne convainc pas les salariés. La CGT s'effrite dans ses bastions. Chez EDF SA, elle n'a recueilli que 34,7 % des voix aux élections de 2016 : le recul est de près de 12 points par rapport à 2007. À la SNCF, elle a perdu près de 5 points entre 2007 et 2014. La CGT n'est plus numéro un chez Renault ou chez Orange. Au niveau national, elle n'avait réussi en 2013 à maintenir sa place de premier syndicat dans toutes les entreprises, à une encablure de la CFDT (26,77 % des voix contre 26 %), uniquement grâce à son avance dans les très petites entreprises. Rien ne dit que ce scénario se reproduira, alors que le scrutin TPE bat son plein. Il est même probable que la CFDT passera devant en mars, lors du prochain pointage. Ce qui constituerait un véritable camouflet pour la CGT, qui a toujours dominé le paysage syndical depuis sa création en 1895. Et un changement dans le rapport de force social et politique en France.

« Le discours radical et menaçeur de la CGT ne passe pas auprès de salariés français qui sont davantage éduqués », explique un observateur. La centrale a été incapable de percer auprès des cadres et des techniciens, toujours plus nombreux en entreprise. « La culture de la grève s'érode en France, la CGT est de moins en moins en phase avec le monde salarié. Sa revendication sur les 32 heures ne correspond pas à leurs attentes », ajoute Bernard Vivier.

Pour s'adapter, la CGT est moins radicale sur le terrain : elle signe 84 % des accords dans les entreprises où elle est présente, alors qu'elle n'a validé aucun accord au national depuis des années. « Mais cette schizophrénie ne pourra pas durer éternellement », avertit Bernard Vivier. Bref, si l'adoption d'une ligne contestataire a été favorable à court terme, en permettant à la CGT de se ressourcer, ce choix est porteur de déclin, voire de décadence, à long

Face aux syndicats, François Fillon agite le bâton sans négliger la carotte

37%

Part des femmes par le total des adhérents

JEAN-BAPTISTE GARAT @figarat

Durant la primaire de droite, François Fillon s'est plu à le répéter : il avait conduit en 2003 une réforme des retraites en dépit de la grogne sociale. « Il y avait des millions de personnes dans la rue et je n'ai pas cédé », se remémorait alors l'ex-ministre du Travail, jurant qu'il n'a « jamais craint » les syndicats... Les années ont passé et le candidat promet d'être un président aussi déterminé que l'a été le ministre. Quelles que soient les résistances syndicales. La CGT a sans surprise déjà promis de « mobiliser » si le projet du candidat LR voyait le jour. Même la CFDT, qui avait soutenu sa réforme de 2003, a qualifié de « très inquiétant » le programme ou d'« insupportable » le traitement promis aux fonctionnaires. Pour aggraver son cas, François Fillon a même annoncé une « rénovation du dialogue social », avec la généralisation des référendums d'entreprise ou la fin du monopole syndical au premier tour des élections professionnelles.

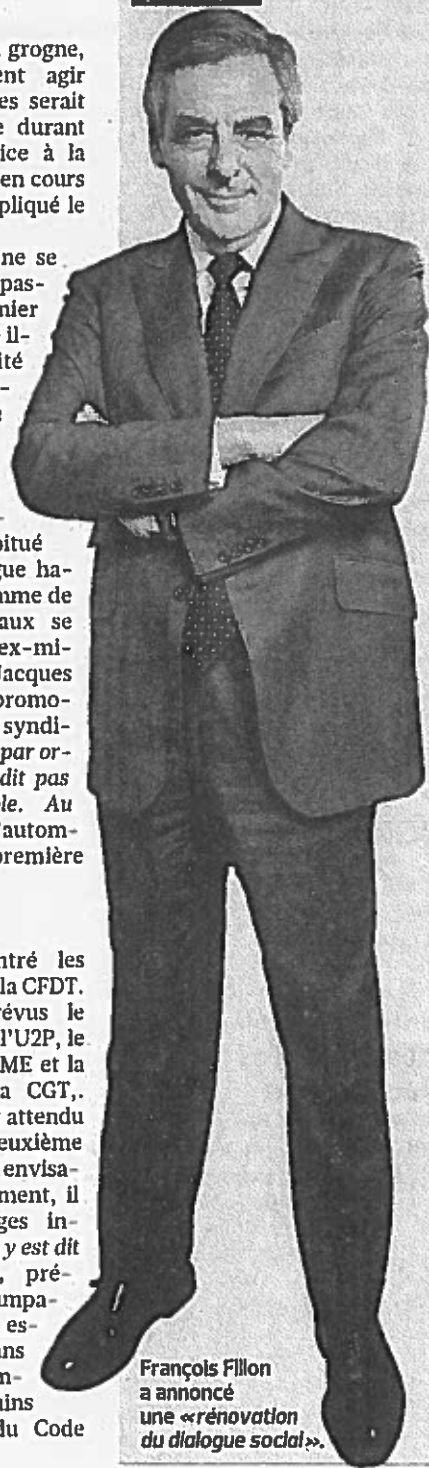
L'ancien premier ministre sait que le quart de ses annonces suffirait à déclencher des mouvements sociaux. Mais pour parvenir à ses fins, il déploie ses talents tactiques comme stratégiques. Il parle d'abord, en cas de victoire finale, sur l'unction des électeurs pour prendre les organisations à contre-pied. « Personne ne sera surpris, le projet de François Fillon est depuis longtemps sur la table et les Français auront tranché », explique Thierry Solère, son porte-parole. Dans le même esprit, d'autres sujets, comme l'alignement des régimes de retraite, feraient l'objet d'un référendum. « Libre aux syndicats de faire campagne s'ils l'entendent, mais comment imaginer qu'ils s'opposeraient à la volonté d'une majorité de Français ? », ironise un proche

conseiller. Pour limiter la grogne, Fillon compte également agir vite : la fin des 35 heures serait adoptée par ordonnance durant l'été, période peu propice à la grève. Les textes seraient en cours de rédaction, a même expliqué le candidat.

La stratégie de Fillon ne se résume cependant pas au passage en force. Si l'ex-premier ministre ne se fait aucune illusion sur la possibilité d'amadouer la CGT, il espère « amener à la raison d'autres centrales », CFDT en tête. Pour cela, il compte sur le talent de Gérard Larcher. Le président du Sénat est un habitué des négociations de longue haleine. Dans un organigramme de campagne où les libéraux se taillent la part du lion, l'ex-ministre du Travail sous Jacques Chirac est l'un de rares promoteurs du dialogue avec les syndicats. « On peut gouverner par ordonnance mais ça n'interdit pas la concertation préalable. Au contraire », expliquait à l'automne ce filloniste de la première heure.

Échanges informels

Larcher a déjà rencontré les représentants de FO et de la CFDT. Des rendez-vous sont prévus le 18 janvier avec l'Unsa et l'U2P, le 19 avec le Medef, la CGPME et la CFTC, et le 20 avec la CGT. « Aucun document » n'est attendu pour l'instant et une deuxième série de consultations est envisagée fin février. Officiellement, il ne s'agit que d'échanges informels « où rien de ce qui y est dit n'engage le candidat », précise-t-on au siège de campagne. Mais les fillonistes espèrent glisser un coin dans le front syndical, notamment en négociant certains termes de la réforme du Code du travail... ■



François Fillon a annoncé une « rénovation du dialogue social ».

Libre aux syndicats de faire campagne s'ils l'entendent, mais comment imaginer qu'ils s'opposeraient à la volonté d'une majorité de Français ?

UN CONSEILLER DE FRANÇOIS FILLON

Cinq défis pour 2017

Huit ans après la crise financière, la reprise reste précaire et disparate selon les régions. La croissance durable que le monde espère est-elle pour cette année?

L'année 2017 sera-t-elle l'occasion de renouer avec la croissance forte, durable, équilibrée que le monde appelle de ses vœux? Disons-le tout net: la lecture des dernières *Perspectives économiques mondiales* publiées en octobre dernier par le Fonds monétaire international (FMI) n'invite pas à un excès d'optimisme.

« La croissance est trop faible depuis trop longtemps et, dans de nombreux pays, ses bénéfices touchent trop peu de monde », résumait à l'époque l'économiste en chef de l'institution, Maurice Obstfeld.

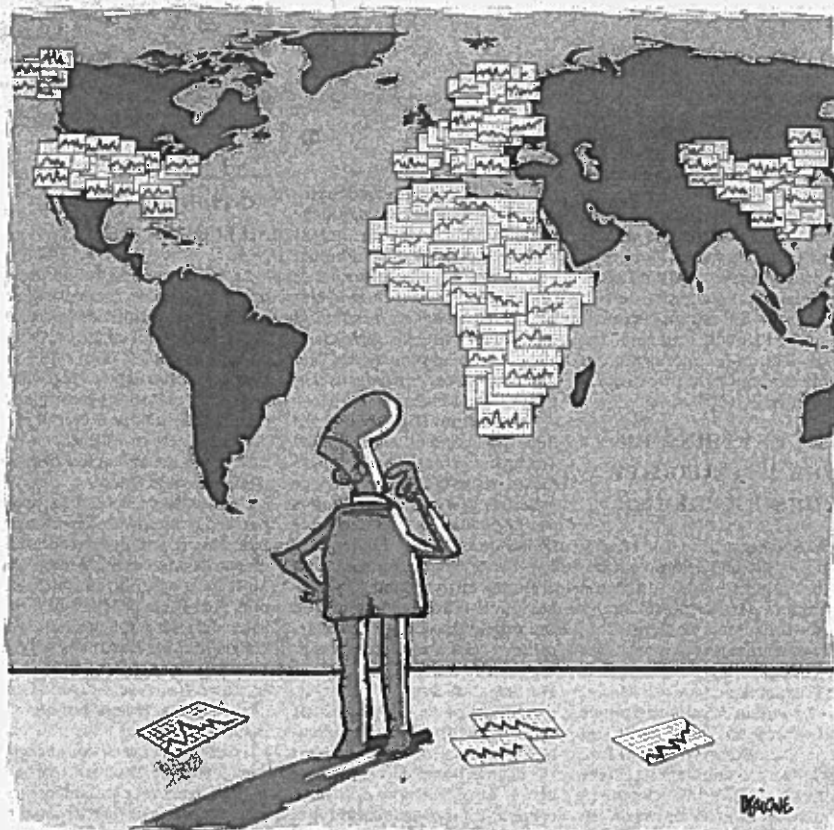
Huit ans après le déclenchement de la crise financière et de la « Grande Récession » qu'elle a provoquée, le rapport souligne ainsi la « nature précaire d'une reprise » qui ne laisse guère espérer une croissance mondiale supérieure à 3,4 % en 2017 contre 3,1 % en 2016.

Un modeste rebond dû principalement aux économies émergentes qui connaîtront un léger mieux, Russie et Brésil compris, alors que les économies avancées resteront marquées « par les cicatrices d'une crise encore assez visibles », estiment les experts du FMI.

Cependant, les prévisions économiques sont faites pour être démenties et bien des incertitudes demeurent qui rendent incertaine la lecture de l'avenir.

De l'élection de Donald Trump aux États-Unis et sa promesse de restaurer la « grandeur de l'Amérique » à la délicate transition opérée par Pékin pour réorienter son modèle économique, de la capacité de l'Union européenne à négocier l'épreuve du Brexit à l'inconnue politique ouverte par les élections attendues en France ou en Allemagne en passant par un continent africain où l'explosion démographique représente autant une chance qu'un risque, les défis à relever sont immenses mais pas insurmontables pour peu que les bonnes décisions politiques soient prises.

D'où l'urgence d'adopter une « stratégie globale, cohérente et coordonnée » pour éviter l'enlisement dans une « stagnation séculaire qui devient de plus en plus tangible », prévient le FMI. Antoine d'Abundo

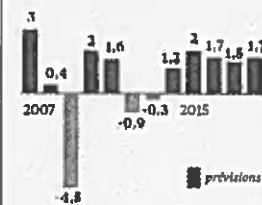


— La zone euro peut-elle retrouver son dynamisme?

Croissance: Peut mieux faire. C'est l'appréciation qui figure depuis plusieurs années sur le bulletin de notes de la zone euro. Alors que les États-Unis ont renoué avec une progression soutenue de leur activité et des créations d'emplois (*lire plus bas*), l'économie dans les pays de la zone euro reste rivée à une progression autour d'une fourchette comprise entre 1,5 % et 1,7 % d'une année sur l'autre. La reprise est là, certes, comme le confirment les indicateurs de la fin 2016, mais à un rythme décevant.

La croissance de la zone euro

Variation annuelle du PIB, en %



Sources: Eurostat, Commission européenne

LA CROIX

Pire, « plusieurs facteurs plaignent pour un ralentissement en 2017 », selon BNP Paribas. En cause: la zone euro ne profitera pas d'un alignement des astres aussi favorable qu'en 2016. Les prix du pétrole seront moins bas, tandis que l'incertitude sur le niveau des taux et de l'euro complique aussi la donne. À quoi il faut ajouter le ralentissement britannique, et les incertitudes aux Pays-Bas, en France et en Allemagne, qui entrent dans une année d'élections.

Du coup, les experts de BNP Paribas tablent sur un tassement de l'activité de la zone euro en 2017, à 1,2 % contre 1,7 % en 2016. Quant au chômage, récemment tombé à 9,8 % dans la zone, il poursuivra sa décrue mais moins vite qu'au cours des deux dernières années. L'OCDE moins pessimiste, envisage une croissance à 1,6 %.

Le problème de fond n'en sera pas résolu pour autant: la Banque centrale européenne vient certes d'annoncer une prolongation de

Suite page 14. ●●●

Cinq défis pour 2017

« L'année 2017 peut être vue comme une année blanche pour la zone euro, ou comme une année consacrée à préparer les réformes de 2018. »

» Suite de la page 13.

son soutien à l'économie jusqu'en décembre 2017, au bas mot, mais elle semble avoir épuisé ses marges de manœuvre et appelle massivement les gouvernements à faire leur part du travail en annonçant réformes structurelles et politique budgétaire.

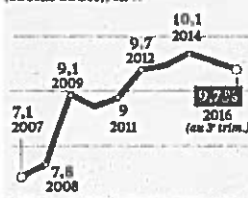
Mais l'Eurogroupe a rejeté une recommandation de la Commission européenne, en octobre dernier, incitant les pays de la zone euro à engager un soutien budgétaire. La période préélectorale ne s'annonce pas plus favorable aux réformes structurelles, en particulier en France. « L'année 2017 peut être vue comme une année blanche pour la zone euro, estime un diplomate européen, ou comme une année consacrée à préparer les réformes de 2018. »

Le chômage français va-t-il reculer ?

Une légère décrue du chômage s'est esquiscée en 2016 en France à partir du deuxième trimestre. La principale source d'amélioration est venue d'un « alignement des astres » (pétrole peu cher, taux d'intérêt faibles et euro bas), qui a créé un environnement économique très favorable. À quoi il faut ajouter un « traitement social du chômage, notamment le plan de formation de 500 000 chômeurs lancé par François Hollande en janvier 2016, ou encore la prime à l'embauche dans les TPE-PME », rappelle Alexandre Mirilcourtois, chez Xerfi.

Le chômage en France

Taux de chômage en métropole, en % de la population active (au sens du BIT), en %



« En outre, il faut aujourd'hui moins de croissance en France pour créer des emplois, sous l'effet du CICE et du pacte de responsa-

bilité », souligne Vladimir Passeron, à l'Insee. En effet, ces mesures ont permis aux entreprises de reconstituer leurs marges qu'elles commencent à utiliser, en partie au moins, pour embaucher. L'économie française a ainsi pu créer des postes avec un timide 1,2 % de croissance du PIB en 2016, quand le seuil minimal s'établissait auparavant à 1,5 %.

L'année 2017 va-t-elle confirmer cette inversion de la courbe ? Certes, l'alignement des astres ne sera pas aussi favorable, mais l'intervention prolongée de la BCE sur les marchés, jusqu'en décembre 2017 au bas mot, devrait protéger de changements trop brutaux sur les taux d'emprunt.

À partir de ce constat, certains économistes tablent sur une baisse du chômage toujours timide certes, mais réelle. Emmanuel Jessua, chez COE-Rexcode, prévoit un chômage à 9,4 % en moyenne sur l'année 2017 en métropole contre 9,7 % au troisième trimestre 2016 (10 % pour la France entière). L'Insee table sur un chômage à 9,5 % à la mi-2017 (et 9,8 % pour la France entière).

D'autres, comme Alexandre Mirilcourtois, s'attendent à une augmentation du nombre de chômeurs à 10,4 % (France entière). « Parce que la croissance est trop faible pour soutenir des créations d'emplois et parce que la période préélectorale va geler tout projet d'investissements ou d'embauche en début d'année », justifie-t-il. Un constat qui rejoint les prévisions de l'Unedic (qui gère l'indemnisation du chômage), qui table également sur une légère remontée à 10,2 %.

Les États-Unis vont-ils retrouver leur suprématie ?

« Redonner sa grandeur à l'Amérique. » C'est sur ce slogan que Donald Trump a bâti sa campagne pour devenir le 55^e président des États-Unis. Mais pourra-t-il tenir cette promesse qui touche les deux dimensions du politique et de l'économique ?

« La partie de son programme qui propose un "bout" fiscal n'est pas une mauvaise idée, estime Paul Jackson, directeur de la recherche dans la société d'investissement Source. Réduire les impôts des sociétés et des ménages, faire de re-

lance budgétaire pourrait avoir un effet accélérateur sur une reprise américaine qui ne se porte déjà pas si mal. »

« Mais pour cela, il faudra d'abord convaincre la majorité républicaine du Congrès de laisser se creuser le déficit et augmenter la dette publique, ce qui n'est pas gagné d'avance », tempère Julien Marcellin, économiste en chef à la Coface. « Et même s'il y parvient, resteront encore à monter des partenariats publics privés pour lancer les grands chantiers promis, ce qui prendra du temps », ajoute-t-il.

Le commerce américain

Solde commercial des États-Unis, en milliards d'euros



Source : Département du commerce des États-Unis

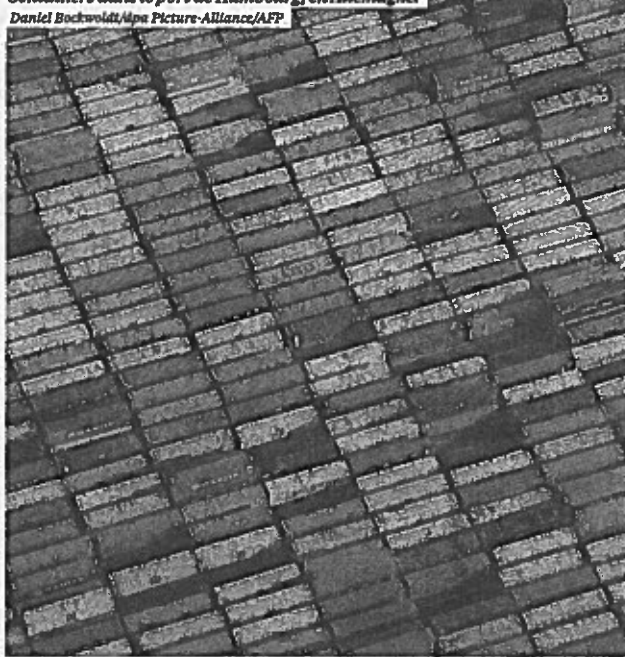
Sur le plan commercial en revanche, le protectionnisme affiché par Donald Trump pourrait très vite avoir des effets désastreux. « S'il met à exécution sa menace de surtaxer les produits chinois, cela amputera le pouvoir d'achat des ménages américains et déclencherà une guerre commerciale avec Pékin aux conséquences ravageuses », prévient Paul Jackson.

C'est surtout sur le plan politique que les intentions de Donald Trump inquiètent. « Son isolationnisme revendiqué, sa manière de mélanger géopolitique et affaires posent problème. C'est le signe que l'Amérique est prête à renoncer à son rôle de grande puissance qui protège », analyse Jean-Paul Betbéze, conseiller économique de Deloitte et Associés. « On pourrait s'en rejouir si cela ne laissait la place à la Chine et à la Russie », avertit Paul Jackson.

« Et l'Europe ? « Elle peut saisir cette opportunité pour augmenter son influence, admet-il. Mais elle devra d'abord développer une vision unifiée et une approche commune qui pour l'instant font défaut. »

Containers dans le port de Hambourg, en Allemagne.

Daniel Bockwald/Alpa Picture-Alliance/AFP



La Chine réussira-t-elle sa transition ?

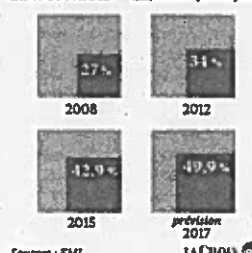
La Chine « usine du monde » tourne désormais au ralenti. D'où une baisse continue de la croissance : après 6,9 % en 2015, celle-ci devrait s'établir à 6,7 % en 2016, son taux le plus bas depuis vingt-cinq ans. Et les prévisions confirment cette tendance : « On ne devrait pas dépasser 6,2 % en 2017 et 5,8 % en 2018 », estime Mahamoud Islam d'Euler-Hermès France.

Ce ralentissement s'explique pour partie par l'atonie de l'économie mondiale, et donc une moindre demande de produits made in China. Mais il est aussi lié au tournant opéré par Pékin pour rééquilibrer son modèle de développement. En clair : diminuer la part des industries lourdes et de l'export et augmenter celle des secteurs à valeur ajoutée et des services destinés au marché intérieur.

« Cette transition est déjà engagée comme en témoignent une consommation domestique qui croît de manière soutenue et une part des services qui représente plus de 50 % du PIB »,

La dette publique chinoise

En % de son PIB



Source : FMI

LA CHINA

souligne Mahamoud Islam. « Mais le mouvement est faussé car les autorités doivent gérer une injonction contradictoire, analyse Jean-Paul Betbéze de Deloitte et Associés. Soit elles assument un ralentissement plus important avec les conséquences pour l'emploi et les problèmes sociaux que cela pourrait générer. Soit elles essayent d'atténuer le choc ce qui aura pour effet de retarder la transition. »

En 2016, c'est la deuxième solution qui a été retenue. « Pékin a fait de la relance publique en investissant dans les infrastructures et a laissé les grandes banques »



●●● *d'État distribuer massivement du crédit ce qui entretient les surcapacités et le surendettement des entreprises. Cela représente un vrai risque, à surveiller de près en 2017»,* souligne Julien Marcilly de la Coface.

« *Afficher un objectif de croissance raisonnable, limiter le risque crédit et réduire l'excès de capacités font partie des grands défis que devra relever Pékin pour braver l'hiver»,* ajoute Mahamoud Islam. Le prix à payer pour rendre cette transition durable et soutenable.

— L'Afrique va-t-elle mieux partager sa croissance?

C'est un fait : la machine africaine est lancée. Depuis le début des années 2000, et jusqu'en 2014, le continent a connu des taux de croissance annuels de 5 à 6 %, bien supérieurs à la moyenne mondiale. Depuis, la chute des cours des matières premières a ralenti le rythme, avec un PIB en progression de 3,4 % pour l'Afrique subsaharienne en 2015 et seulement 1,4 % en 2016, selon les projections du FMI.

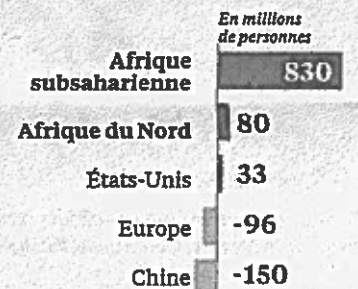
Grâce à ce dynamisme économique, la part des Africains vivant

avec moins de 1,90 dollar par jour est passée de 56 % en 1990 à 43 % en 2012, d'après la Banque mondiale. Mais elle reste élevée, et ces progrès sont très inégalement répartis.

« *Actuellement, la majorité des jeunes Africains vivent dans la pauvreté et commencent à travailler très jeune plutôt que de parachever leur éducation»,* note le dernier rapport conjoint de l'OCDE, de la Banque africaine de développement et des Nations unies.

La main-d'œuvre en Afrique

Projections de croissance de la main-d'œuvre entre 2010 et 2050



Source : OCDE (2012)

LA CROIX

« *Le cycle de croissance ne s'est pas traduit par la réduction espérée du taux de pauvreté, confirme Jean-Joseph Boillot, conseiller économique au club du CEPIL. Mais il a enclenché trois mécanismes vertueux qui inspirent confiance pour l'avenir : une demande de transformation politique et des progrès en termes de gouvernance ; des investissements de long terme dans des infrastructures d'énergie et de transport, comme la boucle ferroviaire en Afrique de l'Est ; la recherche d'une croissance davantage tournée vers l'emploi, avec une économie diversifiée qui fait appel au privé.»*

L'explosion démographique (voir infographie) exacerbe ces défis : elle soutient la croissance mais impose d'allouer les ressources disponibles aux besoins vitaux de la population – construction d'écoles, d'hôpitaux, de logements...

« *Cette donnée démographique rend critique l'ajustement au ralentissement économique, note Céline Allard, au département Afrique du FMI. En 2017, la croissance devrait rester en deçà des niveaux observés dans le passé récent, mais le ralentissement devrait être temporaire. La croissance inclusive est une promesse qui s'établit dans la durée : il a fallu trente ans en Asie du Sud-Est.»*

Marie Dancer, Antoine d'Abundo et Séverin Husson

Flambée des prix pour 2017

Au 1^{er} janvier, les ménages français vont faire face à une multitude de hausses qui vont peser sur leur pouvoir d'achat. Passage en revue

PIERRE SZTANKOWICZ @P_Sztank

L'assurance habitation va connaître une croissance de 2,5 %. Plus difficile à évaluer en raison des variations de situation des assurés et des bonus, l'assurance véhicule devrait augmenter en moyenne de 1,5 %. Autre hausse, celle de la

taxe terrorisme. Elle sert à financer le fonds d'indemnisation des victimes d'attentats. Prélèvement sur les contrats d'assurance dommages, elle passe de 4,30 € à 5,90 €.

► **Les tarifs des mutuelles** vont être réévalués d'environ 2 à 4 % pour les contrats individuels et de 3 à 5 % pour les contrats collectifs.

► **Du côté des banques**, la principale progression concerne les frais de tenue de compte, + 13 % dès le 1^{er} janvier 2017. S'ajoutent les frais

de retrait dans les distributeurs d'autres banques que la sienne, qui vont grimper de 4,5 %. Le prix des cartes à débit immédiat sera aussi 3,35 % plus cher.

► **Changement pour les timbres**, La Poste a annoncé que la lettre prioritaire allait passer de 0,80 € à 0,85 € et la lettre verte de 0,70 € à 0,73 €. Une hausse constante puisqu'au 1^{er} janvier 2013, la lettre prioritaire était à 0,63 € et la lettre verte à 0,58 €.

► **La facture d'électricité** n'est pas

épargnée. En 2014, un gel des tarifs avait été décidé par Ségolène Royal, ministre de l'Environnement, sur la période allant d'août 2014 à juillet 2015. Le Conseil d'Etat ayant retoqué cette décision, EDF va appliquer des paiements rétroactifs qui coûteront en moyenne une trentaine d'euros supplémentaires aux clients « tarifs bleus ».

► **Les prix du gaz**, déjà révisés par Engie de 2,6 % en décembre, vont augmenter de 5,3 % en moyenne en janvier. En 2016, ils avaient

baissé de 3,4 %, selon les calculs de la Commission de régulation de l'énergie.

► **Une envolée du fioul** est aussi programmée. La taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (Ticpe) va augmenter de 27 € et atteindra 142,68 € pour 1.000 litres, soit un doublement sur trois ans. Elle est perçue par l'Etat sur les produits comme le fioul domestique, le gazole, le butane ou encore le gaz naturel non combustible. ●

La loi Travail déboule dans les entreprises

SOCIAL À l'origine de plusieurs mois de conflit en 2016, la réforme du Code du travail est entrée en vigueur hier.

PAR MATTHIEU PELLOU

MESURE PHARE du quinquennat Hollande, la loi El Khomri, qui visait à réformer le Code du travail, a débouché sur un conflit de cinq mois et des manifestations parfois violentes. Le texte, adopté au forceps et à grands coups de 49-3, est entré en vigueur hier, le 1^{er} janvier. « Environ 80 % des décrets nécessaires ont été publiés », confirme un proche du président de la République. Passage en revue de ses principales dispositions.

■ TEMPS DE TRAVAIL

Les accords d'entreprise primeront, dans la plupart des cas, sur les conventions de branche. Cependant, ces accords devront désormais être majoritaires, c'est-à-dire signés par des syndicats représentant plus de 50 % des salariés aux élections professionnelles. Des syndicats minoritaires (plus de 30 %) auront toutefois la possibilité d'organiser un référendum auprès des salariés pour valider un accord.

■ **ACCORDS « OFFENSIFS » EN FAVEUR DE L'EMPLOI**
Sans être en difficulté, une en-

treprise qui souhaite rester compétitive pourra négocier avec les syndicats un accord conduisant les salariés à travailler plus... mais sans gagner plus. Ceux qui refusent s'exposeront à un licenciement pour « motif spécifique ».

■ COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ (CPA)

Il regroupera le compte personnel de formation, le compte pénibilité ainsi qu'un nouveau compte, baptisé « engagement citoyen » (lequel recensera toutes les activités bénévoles ou volontaires, facilitant la reconnaissance des compétences acquises). Chaque titulaire aura accès à une plateforme en ligne l'informant sur ses droits sociaux, et où il pourra effectuer des simulations.

■ BULLETIN DE PAIE DÉMATÉRIALISÉ

Depuis le 1^{er} janvier, les employeurs n'ont plus à demander l'accord d'un salarié pour recourir au bulletin de paie électronique (mais un salarié conserve le droit de s'y opposer). Les fiches de paie seront consultables sur le site Internet du compte personnel d'activité ; les employeurs devront en garantir la disponibilité

pendant une durée de cinquante ans.

■ MÉDECINE DU TRAVAIL

La visite médicale d'embauche est supprimée (sauf pour les métiers à risques) et remplacée par une « visite d'information et de prévention » reconduite « dans un délai de cinq ans ».

■ DROIT À LA DÉCONNEXION

Décrocher des mails et du smartphone est aujourd'hui un véritable enjeu. Les entreprises devront donc engager des négociations pour assurer le



Assemblée nationale, Paris (VII), le 6 juillet 2016. Myriam El Khomri, ministre du Travail, intervient le lendemain du recours au 49-3.

respect des temps de repos et de congé, ainsi que la vie personnelle et familiale du salarié.

L'entrée en vigueur de la loi Travail mettra-t-elle la pagaille, tant dans les grands groupes que les PME ? « Depuis l'été, les entreprises ont eu le temps de s'adapter », dédramatise-t-on dans l'entourage

de François Hollande. Pas sûr que tout se déroule sans anicroche pour autant. La CGT et FO, par exemple, ont déjà annoncé qu'elles lanceraient des recours contre les décrets et qu'elles continueraient la bataille sur le terrain juridique. Objectif ? A défaut d'abroger la loi, contrarier son application.

Les jeunes en première ligne

PAR JULIETTE MITOYEN

LA GÉNÉRALISATION de la garantie jeunes au 1^{er} janvier 2017 avait calmé la colère de certains syndicats, la CFDT et la Fage (Fédération des associations générales étudiantes) en tête, qui s'inquiétaient du manque de dispositifs en faveur de la jeunesse dans les premières versions de la loi Travail.

Expérimentée depuis 2013, présente dans la plupart des départements, cette mesure a déjà bénéficié à plus de 60 000 jeunes. D'une durée de un an, elle s'adresse aux 16-25 ans en situation de précarité et d'isolement qui ne font pas d'études, ne sont pas en formation, n'ont pas d'emploi et aux revenus inférieurs au plafond du RSA. Le but : permettre à ces jeunes en grande vulnérabilité de s'intégrer socialement et professionnellement. Accompagnés par des

participent à des ateliers professionnels (stages, formation) et sociaux (aide à la recherche de logement, aide au savoir-être) pour faciliter leur réinsertion. Ils reçoivent aussi une aide de 460 € par mois. « Ça leur permet de reprendre confiance en eux et de sortir de l'isolement », se félicite Karine Rollot, responsable garantie jeunes de la mission locale de Paris. « Nous nous occupons de plus de 400 jeunes depuis mars 2016 et 47 ont trouvé un emploi. »

Avec un chômage des jeunes de 25,1 % au 3^e trimestre 2016 selon l'Insee, la généralisation de la garantie jeunes fait partie des rares mesures de la loi Travail à faire presque l'unanimité. Le syndicat étudiant Unef considère que plus de 900 000 jeunes remplissent les critères du dispositif mais, selon les prévisions du gouvernement, seuls 150 000 de plus en bénéficieront en 2017, pour un coût esti-